



MÉTIER

Recrutement dérogatoire des PR : contournement du CNU aggravé



MONDES UNIVERSITAIRES

Danielle Tartakowsky : plaidoyer pour la démocratie universitaire



RECHERCHE

Un Livre blanc pour les spécialistes du management



SOCIÉTÉ

Le genre : de la critique à l'émancipation

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 656 JUIN 2017

le snesup



DOSSIER

La galaxie de l'enseignement supérieur « hors MESR »





- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.
- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois...
Ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte.
Là, t'es content d'être à la MAIF.
- Pourquoi ?
- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas,
ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.
- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup,
c'est toi qui dois être perdu.



MÉTIER DE L'ÉDUCATION.

Assurez vos risques professionnels pour **39,50 €** par an (tarif 2017).

L'Offre Métiers de l'Éducation garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les **Autonomes de Solidarité Laïques**.

Pour plus d'informations : maif.fr/offreeducation. On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant

Rien n'est écrit !

Rassemblons-nous dans l'action collective

Nous connaissons désormais le gouvernement et la composition du cabinet de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI). Son directeur de cabinet, Philippe Baptiste, a été chef du service de la stratégie de la recherche et de l'innovation de la DGRI sous le ministère de Geneviève Fioraso. Le directeur adjoint de cabinet, Nicolas Castoldi, était déjà au cabinet de Valérie Pécresse. Au-delà des personnes, ces nominations confirment la poursuite, voire l'accélération, des politiques mises en œuvre ces dix dernières années.

Ces politiques ont deux objectifs : le désengagement financier de l'État et la structuration inégalitaire des établissements entre ceux, selon les termes de la ministre, « qui ont su tirer parti des opportunités des PIA » et ceux qui n'ont pas su le faire...

Serait-ce là une application à la science de la théorie économique du ruissellement ? Celle-ci préconise la baisse des impôts des plus riches afin de leur permettre de devenir encore plus riches, supposant qu'alors ils investiront, créeront de l'emploi et permettront aux classes intermédiaires puis aux classes défavorisées de subvenir à leurs besoins. Appliquée à



Hervé Christofol,
secrétaire général

l'enseignement supérieur et à la recherche, cette théorie économique qui n'a jamais permis ni de réduire les inégalités, ni même de créer de la croissance (car les plus riches n'investissent pas pour créer des emplois), se propose de ne financer que les laboratoires les plus productifs (bibliométriquement parlant ou en termes de brevets) en espérant ainsi qu'ils produisent encore plus et qu'ils génèrent à eux seuls des innovations susceptibles de créer des start-up qui, elles, créeront des emplois. Mission est donnée aux autres universitaires, soit de continuer à postuler pour accéder à l'« excellence », soit de se reconverter, soit de changer de métier...

Mais rien n'est écrit, le gouvernement ne pourra pas passer en force sur les retraites, le Code du travail, le démantèlement de la fonction publique et de l'enseignement supérieur. Notre congrès d'orientation devra nous permettre de nous rassembler pour proposer à l'ensemble des collègues de s'investir dans l'action collective et sortir du concept du « chacun pour soi ». Les mobilisations ne se décrètent pas, mais nous devons tout mettre en œuvre pour que la communauté soit en capacité de le faire : l'informer, l'écouter, la comprendre.

Mais rien n'est écrit, le gouvernement ne pourra pas passer en force sur les retraites, le Code du travail, le démantèlement de la fonction publique et de l'enseignement supérieur. Notre congrès d'orientation devra nous permettre de nous rassembler pour proposer à l'ensemble des collègues de s'investir dans l'action collective et sortir du concept du « chacun pour soi ». Les mobilisations ne se décrètent pas, mais nous devons tout mettre en œuvre pour que la communauté soit en capacité de le faire : l'informer, l'écouter, la comprendre.

ACTUALITÉ 5

- 85^e congrès de l'Association francophone pour le savoir : les transformations actuelles des universités
- Admission post-bac : le tirage au sort ou le contrat ?
- Revendications du SNESUP
- Vade-mecum de la CPU et projet Macron pour l'ESR

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MÉTIER 16

- Recrutement dérogatoire des PR : contournement du CNU aggravé
- Vacataires : une timide incitation à la mensualisation

DOSSIER 9

La galaxie de l'enseignement supérieur « hors MESR »

Ce dossier propose un parcours à travers le paysage de l'enseignement supérieur « hors MESR » (1) qui s'avère foisonnant et fragmenté. Ainsi, pour les métiers de l'art, les formations sont selon le cas sous tutelle du ministère de la Culture, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de collectivités territoriales... Pour les métiers relevant de la santé publique, ce sont les ministères de l'ESR, de la Santé ou de l'Agriculture, voire de la Défense.

Nous avons recensé les types de formations bac+3 et plus, selon les secteurs d'activité correspondants et les types de métiers visés, à la lumière de divers items (durée et contenu, conditions d'accès, liens avec la recherche et les pratiques professionnelles, statut des enseignants, financement, nature des diplômes délivrés et statut des établissements).

Ce paysage relativement méconnu est le résultat d'une longue histoire institutionnelle. Du fait d'une tradition française toujours vivace de cloisonnement des administrations et des secteurs d'activité, il est parfois ardu de déterminer ce que ces cursus ont en commun. On peut cependant noter leur rapprochement croissant – plus ou moins accentué – avec l'Université et le monde de la recherche. Le SNESUP devra mieux les connaître pour affiner des propositions, notamment en ce qui concerne la question des grades et des diplômes, le rapport à la recherche et à la pratique.



© C. Marpu

MONDES UNIVERSITAIRES 18

- Séminaire : « Compétences, insertion professionnelle, pédagogies »
- Témoignage : plaider pour la démocratie universitaire

RECHERCHE 20

- Stratégie nationale : un Livre blanc pour les spécialistes du management

INTERNATIONAL 21

- Ceta vous de jouer !
- Université d'été européenne des mouvements sociaux

RECENSION 22

- Livre - Le genre : de la critique à l'émancipation

CULTURE 23

- Théâtre : sous le masque du tragique



ÉPHÉMÉRIDE

1 JUIN

1^{er} tour des législatives.

12 JUIN

- Séminaire international.
- Bureau délibératif fédéral national (BDFN) de la FSU.

13 AU 15 JUIN

CONGRÈS D'ORIENTATION DU SNESUP-FSU À PARIS-I.

18 JUIN

2nd tour des législatives.

20 JUIN

Secrétariat national SNESUP-FSU.

22 JUIN

- Réunion du secteur Communication (à confirmer).
- Réunion du secteur Vie syndicale (à confirmer).
- Réunion du secteur International (à confirmer).

22 ET 23 JUIN

FSU – Colloque psy.

26 JUIN

- CNESER (Formation plénière).
- Bureau délibératif fédéral national (BDFN) de la FSU.

27 JUIN

- Bureau national du SNESUP-FSU.
- CNESER accréditations Bretagne Loire.

29 JUIN

- Conseil supérieur de l'éducation (CSE).
- Réunion du secteur Situation des personnels (à confirmer).

4 JUILLET

Secrétariat national SNESUP-FSU.

6 JUILLET

- Commission administrative du SNESUP-FSU (à confirmer).
- Réunion du collectif FDE (à confirmer).
- Réunion du secteur Recherche (à confirmer).

10 JUILLET

Bureau délibératif fédéral national (BDFN) de la FSU.

11 JUILLET

- CNESER – Commission permanente.
- Secrétariat national SNESUP-FSU.

12 JUILLET

CNESER – Commission permanente.

GOUVERNEMENT

Les enfants de la LOLF

La nomination d'Édouard Philippe au poste de Premier ministre et la formation de son gouvernement ont suscité de nombreux commentaires dont la plupart insistaient sur la coalition partisane inédite dont il était l'expression. Cette grille de lecture qui vise à évaluer le poids respectif des partis politiques et des représentants de la « société civile » ne rend compte qu'imparfaitement du premier acte signifiant du quinquennat d'Emmanuel Macron. Et le périmètre idéologique et la structure de ce gouvernement sont marqués du sceau de la LOLF(*) dont on rappellera ici qu'elle a été élaborée et portée sur les fonds baptismaux en 2001 par un député socialiste qui deviendra par la suite président de la Cour des comptes et par un ancien ministre centriste du Budget. En effet, outre les traditionnels ministères régaliens (l'Intérieur, les Armées, la Justice, les Affaires étrangères), ce cabinet est dominé par les deux ministres LR Bruno Le Maire et Gérard Darmanin qui vont pouvoir piloter depuis Bercy l'ensemble des ministères « dépensiers », parmi lesquels figure bien entendu celui consacré à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à l'Innovation. Dès lors que l'architecture de la LOLF est préservée, c'est-à-dire que la définition, le contrôle et l'évaluation des politiques publiques sont monopolisés par les maîtres d'œuvre des lois de finance, il est possible de nommer sans risque des ministres inexpérimentés ou issus.e.s de la société civile. Édouard Philippe ne s'en est pas privé... Quant à la fonction publique, elle disparaît en tant que telle ou, plus exactement, elle se trouve réduite à la charge qu'elle fait peser aux yeux des anciens élèves de l'ENA sur la santé des comptes publics. Le signal qui nous est envoyé est clair, il ne faudrait surtout pas en sous-estimer la dangerosité et l'incompatibilité avec de nombreux mandats portés par le SNESUP et la FSU. ●

Christophe Voilliot, membre du Bureau national

(*) Loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001.

AUSTÉRITÉ

L'université de Bourgogne en ébullition

L'annonce de la fermeture de 20 formations à la prochaine rentrée et la réduction de près de 40 000 heures de formation par an agitent de nouveau l'université de Bourgogne. Les organisations syndicales de l'université (FSU, CGT, UNEF) ont réuni environ 80 personnels et étudiants devant le conseil d'administration.

Le Plan de retour à l'équilibre budgétaire décrété par la présidence et le rectorat ne passe pas : les personnels et étudiants réclament la mise en place d'un plan de financement d'urgence pour l'université de Bourgogne ainsi que l'investissement de 1 milliard d'euros par an dans l'enseignement supérieur.

De nouvelles actions seront menées en fin d'année et à la rentrée, notamment lors de l'université d'été du MEDEF, qui, en plus du prêt d'amphithéâtres, se voit doté d'une « subvention » de 10 000 euros au titre d'une convention passée avec l'université. ●

Marc Neveu, membre de la Commission administrative

INTER LGBT

Marches des fiertés LGBT 2017

La marche francilienne partira samedi 24 juin à 14 heures de la place de la Concorde. Elle commémorera la première marche parisienne de 1977. Elle sera aussi le premier temps fort de revendications et de visibilité pour les personnes LGBT+ après les élections présidentielle et législatives. Parmi les thèmes évoqués, les actes d'homophobie en France, la répression et les exactions contre les homosexuels en Tchétchénie et dans de nombreux autres pays. Comme chaque année, il y aura un cortège FSU où le SNESUP sera représenté.

Infos : www.inter-lgbt.org. ●

Gérard Lauton, secteur Droits & Libertés

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10

Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Hervé Christofol

Coordination des publications : Pascal Maillard

Rédaction exécutive : Laurence Favier, Claudine Kahane, Michel Maric, Isabelle de Mecquenem, Marc Neveu, Christophe Pébarthe, Christophe Voilliot

Secrétariat de rédaction :

Catherine Maupu, Latifa Rochdi

Tél. : 01 44 79 96 23/24

CPPAP : 0121 S 07698

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :

SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03 contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Illustration de couverture : Ministère des Transports : © Coldcreation ; ministère de la Défense : © Guilhem Vellut ; ministère de l'Intérieur : © Croquant ; ministère des Finances : © Luc Legay / Flickr ; ministère de la Santé : © Pymouss ; ministère de la Justice : © Tangopasso ; ministère de la Culture : © Falcon / Photography / Flickr ; ministère de l'Agriculture : © Croquant

Les transformations actuelles des universités

→ par Hervé Christofol, secrétaire général

La 85^e édition du congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) s'est tenue du 8 au 12 mai 2017 à l'université McGill de Montréal, à l'occasion des 375 ans de la ville et du 150^e anniversaire de la Confédération du Canada.

Chaque année, ce congrès réunit la communauté scientifique pour valoriser et promouvoir la science, la recherche et le savoir à travers 200 colloques et plus de 750 communications de chercheurs venus des quatre coins de la francophonie. Le SNESUP-FSU a été invité par la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) à participer au colloque sur « Les transformations actuelles des universités », qui a réuni une soixantaine de chercheurs principalement en sciences de l'éducation et dix-sept communications organisées en trois thématiques : les transformations systémiques, institutionnelles et celles affectant les conditions de travail.

« Les transformations systémiques issues des dynamiques internationales, conduisent à réduire les missions universitaires à une contribution économique qui s'accompagne d'une mutation des modes d'administration et de financement des universités. Les transformations institu-

tionnelles liées à l'action des dirigeants universitaires cherchent à adapter la gouvernance aux nouvelles réalités financières selon un modèle entrepreneurial. Les transformations des conditions de travail conduisent à une plus grande précarisation du personnel affecté tant à l'enseignement qu'à la recherche (ESR). » (www.acfas.ca/evenements/congres/programme/85/500/514/c)

Si au Québec toutes les universités sont publiques et autonomes, il est intéressant d'observer les similitudes et les différences entre les transformations de l'ESR français et canadien à travers les politiques d'excellence, qui diffèrent légèrement, et les politiques de regroupement, qui n'impactent pas, à ce jour, les universités du Nouveau Monde. Mais les transformations conduisent à des objectifs similaires : 1. orienter l'université vers les besoins des acteurs socio-économiques à travers le financement de la recherche et l'adéquation des formations aux bassins d'emplois ;

2. remettre en cause les statuts et les « permanences » (les CDI québécois) des professeurs pour recourir à des emplois davantage soumis aux hiérarchies ;

3. diversifier les sources de financement en transformant ce bien commun qu'est l'Université en marché de la connaissance avec des étudiants nationaux ou étrangers qui empruntent pour financer leurs études afin de se constituer un « capital humain » susceptible d'être valoriser sur le marché du travail.

Mais comme l'a montré le « printemps érable » en 2012, l'augmentation des frais d'inscription ne se met pas en place facilement et il nous faudra, des deux côtés de l'Atlantique, nous battre pour défendre le modèle universitaire humboldtien de formation et de recherche indépendantes au service des citoyens et respectueuses de ses enseignants et de ses scientifiques. Communication consultable : www.snesup.fr/article/levolution-des-universites-francaises-face-aux-politiques-neoliberales-mises-en-place-par. ●

ADMISSION POST-BAC (APB)

Le tirage au sort ou le contrat ?

→ par Pierre Chantelot, secrétaire national

Le gouvernement sortant a choisi le passage en force en publiant le 24 avril dernier une circulaire au *Bulletin officiel* entérinant le processus de sélection par tirage au sort.

Les déclarations de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, ce 29 mai, ont retenu toute notre attention. Elle annonce en effet que le tirage au sort « n'est ni efficace, ni juste » et elle ajoute : « Je ne serai pas la ministre qui le pérennisera. » Le SNESUP-FSU demande que le tirage au sort soit définitivement retiré pour toutes les filières de l'ESR. Mais ces déclarations ne doivent pas masquer les propositions du candidat Macron lors de l'élection présidentielle qui préconisait, pour remédier au taux d'échec des étudiant.e.s en licence, que chaque université puisse préciser les prérequis de chacune des formations qu'elle propose dans le cadre d'un contrat de réussite conclu entre

l'étudiant.e et l'établissement. Ce contrat définirait chaque fois que nécessaire un parcours de formation personnalisé. À cette rentrée universitaire 2016, ce sont 13 500 étudiant.e.s (hors CPGE) de plus par rapport à celle de 2015 qui ont rejoint le cycle licence^(*) (6 000 de plus que pour la L1) alors que pour la première fois depuis plus de plus de vingt-cinq ans, l'effectif des maître.sse.s de conférences et des professeur.e.s des universités a baissé entre 2015 et 2016 ! Cette hausse démographique nécessite d'abord des recrutements statutaires de collègues et des moyens d'accueil dignes d'un service public. Le contrat et les prérequis, qui s'inscrivent dans une logique de droit individuel, peuvent-ils faire face à l'augmentation continue du nombre

d'étudiant.e.s ? La réponse est non ! Ouvrir largement l'accès aux études supérieures et avoir pour objectif une augmentation importante du taux de diplômé.e.s de niveau licence sont des choix politiques que doit faire la société et que les établissements doivent accompagner. Le gouvernement actuel doit revenir sur cette circulaire afin que la rentrée 2017 ne soit pas placée sous le signe de la limitation de l'accès aux études supérieures pour de nombreux/ses néo-bachelier/ère.s, et ce d'autant plus que le Conseil d'État a rejeté, pour défaut d'urgence, le référé suspension introduit par deux associations étudiantes. ●

(*) www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid116946/les-effectifs-universitaires-en-2016-2017.html.

Pour des jours heureux

→ par Hervé Christofol, secrétaire général, et Michel Maric, membre du Bureau national

En janvier 2017, notre Bureau national a rédigé 50 propositions pour le développement du service public d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) en vue d'interpeller les candidats aux élections. Accès à la connaissance pour toutes et tous, élévation du niveau de qualification, développement de l'esprit critique et de l'aptitude à décider et à agir collectivement, meilleure contribution à une transition écologique socialement juste... tels sont quelques-uns des enjeux contemporains faisant de l'ESR une question de premier plan. En outre, la garantie des libertés académiques, la conduite de recherches indépendantes, comme la libre diffusion de la connaissance, doivent être réaffirmées tant elles relèvent de l'intérêt général. À l'occasion des élections législatives, le SNESUP-FSU demande aux candidat.e.s de soutenir ce projet de transformation sociale qui se décline en quatre volets.

❶ Objectifs, structuration et organisation de l'ESR sur le territoire.

Afin de viser l'objectif de 60 % d'une classe d'âge diplômés de l'ESR, de 25 % en master, et de 20 000 docteur.e.s par an, il est nécessaire de favoriser l'accès de tous les bacheliers, des salariés et des demandeurs d'emploi aux études supérieures, d'assurer une formation à et par la recherche dès le premier cycle et de faire reconnaître le doctorat dans les conventions collectives. Il s'agit non seulement de respecter le principe constitutionnel de gratuité de l'enseignement supérieur public mais aussi de créer une allocation d'autonomie pour tous les jeunes. Il faut assurer une implantation géographique des sites universitaires permettant au plus grand nombre une poursuite d'études et les moyens nécessaires aux formations. Faire confiance aux chercheurs pour mobiliser leur créativité et leurs connaissances suppose de limiter le recours aux appels à projets aux recherches transversales pluridisciplinaires et internationales ainsi qu'aux gros équipements (supprimer l'ANR) et d'augmenter les financements pérennes des laboratoires. Enfin, former des formateurs et des enseignants impose 1/ d'augmenter les moyens humains et budgétaires des ESPÉ pour que toutes les activités de la formation soient reconnues et que la recherche s'y développe et 2/ d'ouvrir des postes aux concours correspondant aux besoins réels et de mettre en place des recrutements en master MEEF.

❷ **Démocratisation de l'ESR.** Sur ce volet, il s'agit d'urgence d'en finir avec les regroupements forcés caractérisés par une gouvernance autoritaire, la course à l'excellence et la mise en concurrence des individus, des établissements et des territoires qui accentuent les inégalités et imposent l'austérité à la majorité. Il est tout aussi urgent de résorber la sous-dotation des établisse-

ments en abondant intégralement leurs masses salariales que de restaurer une véritable démocratie dans les instances des établissements avec une majorité d'élu.e.s représentant personnels et usagers, de renforcer le rôle et la fonction du CNESER et d'inscrire les contrats de site dans un cadre national des formations et d'une politique nationale de la recherche, afin qu'ils ne soient pas des instruments de politiques territoriales concurrentielles. La logique de coopération qu'il s'agit de développer doit l'être à tous les niveaux, local, national, européen et international.

❸ Fonction publique et revalorisation des traitements des personnels.

Le SNESUP-FSU revendique un retour à une gestion centralisée de la masse salariale par le ministère, le rattrapage de la perte de valeur du point d'indice, une revalorisation des carrières des personnels. Il s'agit aussi de résorber la précarité et de porter de 40 à 120 € le montant des heures complémentaires et des vacations d'enseignement, de généraliser les commissions de choix pour l'affectation des enseignants du second degré, de créer des instances de recrutement constituées majoritairement d'élu.e.s., de réduire les obligations annuelles d'enseignement à 125 h TD pour les EC et 250 h TD pour les enseignant.e.s, d'exclure toute modulation des services, de garantir un droit à la recherche pour tous les EC, comme un droit à la mutation dans le cadre d'une procédure nationale, d'alléger les services de moitié sur trois ans pour les débuts de carrière des EC, de mettre au concours tous les postes gelés et de créer 6 000 postes de fonctionnaires par an dans l'ESR, de garantir l'égalité de droit et de carrière entre les hommes et les femmes, d'assurer dans l'ESR tous les droits à la formation professionnelle de la fonction publique, de garantir le droit au congé pour recherche et conversion thématique (CRCT) tous

les six ans. Enfin, il s'avère nécessaire de favoriser les délégations entre les universités et les organismes, de tenir compte de l'entrée tardive dans le métier des EC pour le calcul de leurs droits à pension et de reconnaître le rôle actif des retraités dans la vie économique et sociale.

❹ **Mesures budgétaires.** Ce programme est non seulement réaliste mais son financement a même été adopté par le précédent gouvernement lorsqu'il a fait sien les objectifs de la Stratégie nationale pour l'enseignement supérieur de porter dans dix ans la part du financement de l'ESR à 3 % du PIB. Cela signifie une augmentation du budget de la MIRE de 3,5 milliards d'euros par an pendant dix ans. Cette rupture profonde est attendue. Elle serait possible en investissant et en abolissant les lois qui organisent la marchandisation des savoirs et la compétition de tous contre tous (LRU, ESR), au seul bénéfice d'une minorité et d'intérêts privés (PIA, CIR). Imaginons ce que pourrait être l'ESR après l'adoption d'un tel programme. Un service public gratuit, laïc, ouvert sur la société, dispensant des formations de haut niveau sur l'ensemble du territoire et regroupant des composantes de formation et des laboratoires de recherche équitablement dotés et rassemblant des personnels sous statut de la fonction publique d'État, responsables, indépendants, qualifiés et dirigés par des membres élu.e.s par les personnels et les usagers. Ces établissements s'organiseraient en réseaux de coopérations librement choisies et mutuellement avantageuses entre équipes, établissements français et étrangers, ou avec des acteurs de la société civile et du monde socio-économique. Ce sont des choix nécessaires pour la construction d'une société plus démocratique, plus égalitaire et plus fraternelle. C'est le sens même du syndicalisme de transformation sociale dont est porteur le SNESUP-FSU. ●

L'intégralité de l'appel du SNESUP-FSU est consultable à l'adresse : www.snesup.fr

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Vade-mecum de la CPU et projet Macron pour l'ESRI : de fortes convergences

→ par Heidi Charvin et Pascal Maillard, *secrétaires nationaux*

Quelles perspectives pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) durant la nouvelle mandature ? Les textes d'orientation de la Conférence des présidents d'université (CPU) et le programme du président Macron semblent interpréter la même partition : le clavier bien tempéré d'une autonomie renforcée des universités.

Une lecture croisée des textes récents de la CPU et du programme du nouveau président montre une forte convergence des orientations stratégiques de ces deux acteurs qui auront un poids décisif dans l'évolution de l'ESR ces cinq prochaines années. Le vade-mecum⁽¹⁾ de 84 propositions pour l'ESR publié par la CPU le 2 mai 2017, résumé dans un second texte intitulé « Orientations stratégiques pour un quinquennat »⁽²⁾, révèle au moins cinq concordances politiques majeures avec le projet néolibéral⁽³⁾ du candidat devenu président.

AUTONOMIE RENFORCÉE ET POLITIQUE DE GROUPEMENT

La première concordance est la poursuite et le renforcement de l'autonomie administrative des universités : quand la CPU souhaite une vraie politique territoriale au gré des singularités socio-économiques locales et de la « *diversité de leurs formes d'excellence* », de son côté le président Macron envisage pleinement cette accélération de la territorialisation des formations et de la recherche. La seconde est l'augmentation des frais d'inscription, conditionnée par la CPU à un renforcement des « *mesures de soutien aux étudiants* », sans que le terme ne précise s'il s'agit de bourses ou de prêts bancaires, comme la CPU l'a envisagé au colloque de l'Institut Montaigne et Terra Nova de 2015. Si le texte du programme d'Emmanuel Macron esquive ce projet d'augmentation, plusieurs déclarations du candidat et de membres de son équipe laissent à penser que ce projet est bien dans les cartons de la CPU et du gouvernement.

La troisième concordance repose sur un paradoxe. Si la CPU refuse de hiérarchiser les établissements et revendique le droit de chacun d'eux à définir libre-

ment sa politique de formation et de recherche, elle défend en même temps une stratégie de « *niche* ». Nul doute que le gouvernement d'Édouard Philippe résoudra ce paradoxe apparent : la priorité accordée aux universités de recherche à rayonnement international laissera sur le banc de touche les petites et moyennes universités (PMU).

RECRUTEMENTS LOCAUX ET NOUVELLE GOUVERNANCE

La quatrième est l'affaiblissement du cadre national de gestion et du statut même des enseignants-chercheurs par la suppression de la qualification, l'autonomie totale de recrutement des établissements et la modulation des services et des salaires. Cette dérégulation des recrutements est aussi au cœur du projet d'Emmanuel Macron. La conséquence pourrait en être la suppression pure et simple du « statut » des enseignants-chercheurs.

La cinquième concerne la démocratie universitaire. La CPU demande que soient « *assouplies les règles de composition des conseils centraux des universités* ». Cette demande est parfaitement congruente avec le projet du président Macron qui promeut des modèles de gouvernance à la carte et même un recrutement des présidents par des comités composés de membres extérieurs et internationaux.

DIVERGENCE SUR LE FINANCEMENT DE L'ESR ?

Politique contractuelle avec les établissements et appel à projets demeurent les piliers du financement des universités et

de la recherche pour le président Macron. Ces orientations budgétaires ne peuvent satisfaire la CPU qui attend des engagements sur une augmentation des crédits récurrents, à hauteur de 1 milliard d'euros par an. On peut craindre cependant que la carotte des financements supplémentaires par voie contractuelle ne fasse disparaître les velléités revendicatives des quelques présidents dont les universités auront été les mieux loties.

En définitive, les propositions de la CPU laissent songeur sur l'unité de cette organisation. En effet, la CPU affiche plus

Politique contractuelle avec les établissements et appel à projets demeurent les piliers du financement des universités et de la recherche pour le président Macron.

que jamais une volonté de transformer le paysage de l'ESR avec quelques grandes universités d'excellence, ce qui aura pour conséquence de rabaisser les autres établissements au rang de collèges universitaires. On peut alors se demander comment les président.e.s des PMU parviennent à adhérer à un tel dispositif, et comment,

plus largement, la majorité des président.e.s d'université peuvent soutenir une feuille de route qui met à mal le service public et, avec lui, un pan essentiel de notre pacte républicain garantissant la richesse et le développement harmonieux de l'ESR sur tout le territoire ? ●

(1) www.cpu.fr/wp-content/uploads/2017/05/Vadeemecum-v31.pdf.

(2) www.cpu.fr/wp-content/uploads/2017/05/170518-CPU-orientation-strategique-quinquennat-V3-integrale.pdf.

(3) Voir l'article « Emmanuel Macron ou l'Université-entreprise » dans le mensuel n° 654, avril 2017, p. 10, www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/le_snesup_654_pdf_bd_complet.pdf.



Quand l'aventure se transforme en fiasco

Le projet d'université Paris-Saclay devait réunir une grande diversité d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Au départ, il y eut la Fondation de coopération scientifique (FCS). Son texte fondateur indiquait l'objectif de créer un nouveau modèle d'université française, notamment dans sa gouvernance. Cet affichage fut retiré, mais l'idée était bien là. En réponse à la campagne d'initiative d'excellence (Idex), un projet portant en germe tous les éléments pouvant conduire à la réalisation de cet objectif fut déposé. À la clé, une logique élitiste (l'excellence continuellement rappelée) et une mise en concurrence sauvage des établissements, tant sur le plan national qu'international, et la poursuite d'un nouveau saint Graal... le classement de Shanghai. À la suite de la loi ESR de 2013, l'Idex s'est tout naturellement coulée dans le nouveau moule avec l'instauration d'une Communauté d'universités et établissements (Comue) réunissant 19 entités.

Après l'échec de l'évaluation en fin de période probatoire de l'Idex et sa prolongation de dix-huit mois, une fenêtre existait pour mettre en échec cette politique et rediscuter des attentes de chacun. Trop d'intérêts étaient en jeu et la marche forcée imposée avait laissé trop de rancœurs et de peurs pour permettre des échanges constructifs et une réaction organisée des personnels. La réponse « institutionnelle » fut la création d'un « groupe des 7 » dont AgroParisTech était absent : « On prend mieux les décisions à quelques-uns. » Et hors de question de laisser les syndicats et les élus faire entendre leur avis... Belle image du futur promis.

In fine, la direction de l'université Paris-Sud a de bonnes chances de mettre la main sur les « bijoux de la couronne » : une université Paris-Saclay agrégeant les financements, la visibilité internationale, les masters de haut niveau, certes très bien placée dans le classement de Shanghai, mais qui laissera de côté les « mauvais élèves » : les universités de Versailles Saint-Quentin et d'Évry, considérées comme moins bien cotées, et les écoles ne souhaitant pas « s'intégrer » avec la fusion comme perspective. Enfin, le projet d'université Paris-Saclay, tel qu'il se dessine depuis quelques années et tel qu'il ressort du texte du G7, renforce nos craintes d'un laminage des règles de fonctionnement démocratiques, existant aujourd'hui tant au sein des universités que dans l'enseignement supérieur agricole.

Dans ce contexte, il reste trois options pour la « petite » école AgroParisTech :

- fusionner et abandonner ses spécificités (interdisciplinarité autour du vivant, place importante du terrain et des modes participatifs d'enseignement, fonctionnement à « taille humaine ») ;
- rester isolée et perdre ainsi cette longue tradition de (co)portage de DEA puis de masters et d'une école doctorale reconnue ;
- rester « associée » sans savoir aujourd'hui les tenants et aboutissants d'une telle position.

La pilule est d'autant plus difficile à avaler pour le personnel et les étudiants d'AgroParisTech que ce projet d'université est concomitant au projet de déménagement de ses sites fran-

çais sur le plateau de Saclay, auquel les membres élus du personnel et des étudiants (20 sur 22) de son CA s'étaient opposés. Depuis, nos craintes se sont confirmées : transports inadaptés, parc de logements prévu sur place insuffisant, projet immobilier choisi sans avis des élus du CA...

Entre déménagement imposé et inadapté et un projet d'université qui frôle le fiasco, les belles idées de départ s'envolent et la machine des fusions d'établissements poursuit sa course infernale... tandis que l'instabilité des conditions de travail est à son comble. ● *La section AgroParisTech*

L'excellence ne protège pas de l'austérité !

Le déficit de l'UGA devrait atteindre 13,3 millions d'euros en 2020, pour un budget de 462 millions d'euros en 2017, dont 363 millions d'euros de masse salariale.



Comme ailleurs, ce déficit est structurel : désengagement de l'État et sous-estimation du montant et de la hausse de la masse salariale, auxquels s'ajoutent une ponction de 10 millions d'euros sur les réserves avant la fusion et une compensation incomplète du coût de celle-ci.

Le Plan de retour à l'équilibre (PRE) annoncé par la présidence assume ainsi l'austérité imposée par l'État. Les deux tiers de la réduction budgétaire porteraient sur la formation et la recherche, engendrant baisse de notre potentiel scientifique et dégradation de nos missions : une centaine de postes gelés (enseignants-chercheurs surtout), des centaines d'heures d'enseignement supprimées, chute du nombre de contrats doctoraux financés.

Aucun scénario alternatif (notamment impliquant les moyens Idex) n'a été envisagé et soumis au débat. Le vote du PRE en conseil d'administration a même été effectué sans consultation préalable du comité technique, conduisant l'ensemble des organisations syndicales à déposer un recours en annulation. ●

Françoise Papa et Claudine Kabane

Action en justice pour mauvaise gestion



Depuis le départ de l'ancien président Youssoufi Touré en mars 2016, les révélations sur sa gestion hasardeuse vont bon train. Un pré-rapport de l'IGAENR pointe de nombreux dysfonction-

nements, un déficit budgétaire de l'ordre de 12 millions d'euros et un fonds de roulement déficitaire. Rien de surprenant pour les élus SNESUP, qui n'ont eu de cesse de dénoncer les dérives de l'ancienne équipe. Aujourd'hui, la nouvelle présidence tente de colmater les brèches par un plan de retour à l'équilibre rejeté par son propre CA et qui pénalise d'abord les formations et la recherche. Le rapport final des inspecteurs n'est toujours pas rendu public : le dépôt d'une plainte contre X voté par le CA va peut-être permettre enfin d'y avoir accès.

Certes, les ardoises laissées par l'ancien président sont salées, dont une de 57 915,50 euros à la suite de la grand-messe de la CPU. Mais rien ne peut masquer la responsabilité de la tutelle, à commencer par la loi LRU et le manque criant de moyens alors que les effectifs étudiants progressent fortement. ●

La section locale



La galaxie de l'enseignement supérieur « hors MESR »

→ Dossier coordonné par Edwige Armand, Michelle Lauton et Gérard Lauton

Ce dossier propose un parcours à travers le paysage de l'enseignement supérieur « hors MESR »⁽¹⁾ qui s'avère foisonnant et fragmenté. Ainsi, pour les métiers de l'art, les formations sont selon le cas sous tutelle du ministère de la Culture, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de collectivités territoriales... Pour les métiers relevant de la santé publique, ce sont les ministères de l'ESR, de la Santé ou de l'Agriculture, voire de la Défense. Nous avons recensé les types de formations bac+3 et plus, selon les secteurs d'activité correspondants et les types de métiers visés, à la lumière de divers items (durée et contenu, conditions d'accès, liens avec la recherche et les pratiques professionnelles, statut des enseignants, financement, nature des diplômes délivrés et statut des établissements). Ce paysage relativement méconnu est le résultat d'une longue histoire institutionnelle. Du fait d'une tradition française toujours vivace de cloisonnement des administrations et des secteurs d'activité, il est parfois ardu de déterminer ce que ces cursus ont en commun. On peut cependant noter leur rapprochement croissant – plus ou moins accentué – avec l'Université et le monde de la recherche. Le SNESUP devra mieux les connaître pour affiner des propositions, notamment en ce qui concerne la question des grades et des diplômes, le rapport à la recherche et à la pratique.

(1) Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Une pléiade d'établissements

→ par Michelle Lauton,
membre de la Commission administrative

Un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur, relevant principalement du secteur public⁽¹⁾, inconnus de la plupart d'entre nous, jouent un rôle essentiel à côté des universités et de plus en plus en lien avec elles. Cette particularité française est à la fois une richesse et une source de complexité.

Types de métiers concernés

Ces formations conduisent à deux types de métiers :

- ceux pour lesquels existe un diplôme d'État ; tantôt réglementés (paramédicaux, architectes, pilotes de ligne, contrôleurs aériens, vétérinaires, éducateurs de jeunes enfants...), tantôt non (techniciens, ingénieurs, sculpteurs, photographes, graphistes...);
- ceux des administrations et des armées, accessibles par concours après une CPGE⁽²⁾, une licence ou un master, puis une formation diplômante ou non.

Les premières dépendent de nombreux ministères⁽³⁾ : Santé, Affaires sociales, Culture, Écologie, Agriculture... Les secondes de quasiment tous.

Un maillage mêlant public et privé

Les formations de santé sont assurées dans des Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) pour les soins infirmiers (272 publics, 64 privés), souvent à but non lucratif (Croix-Rouge...), et dans les Instituts de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) pour la kinésithérapie (26 privés et 22 publics). Dans d'autres secteurs, on recense des écoles publiques de ministères dits techniques : ENAC⁽⁴⁾ (Écologie), ENSM⁽⁵⁾ (Mer), écoles vétérinaires (Agriculture)... mais aussi des établissements privés (7 à l'Agriculture, 61 pour le travail social).

Nous n'abordons pas les écoles consulaires, qui dépendent des Chambres de commerce et d'industrie (CCI), elles-mêmes régies par



Ministère de la Culture, Paris.

© Falcon® Photography/Flickr

un statut d'établissement public administratif, sous l'égide du ministère de l'Économie et des Finances. Les CCI exercent des missions de service public, notamment dans la formation, avec des personnels relevant du droit public.

Universitarisation des formations

De plus en plus de diplômes procurent le grade de licence (en trois ans) ou de master (en cinq ans), comme le montrent les décrets publiés de 2010 à 2017 concernant infirmiers ou ergothérapeutes, pilotes de ligne ou officiers mécaniciens de marine

marchande (licence), architectes (licence puis master pour le diplôme d'État d'architecture).

Les formations hors MESR sont quasiment toutes

sélectives, sur des critères pouvant combiner succès à un concours et niveau universitaire, avec des quotas pour les professions de santé selon les voies d'accès : concours niveau bac pour les infirmiers, PACES ou 1^{re} année de 1^{er} cycle universitaire pour les kinés...

Les établissements sont de plus en plus liés à l'Université :

- par convention avec des universités (IFSI et IFMK publics...), permettant des inscriptions simultanées en master : l'IFMK de Saint-Maurice avec Paris-Sud, Paris-Descartes ou l'UPEC ;
- par association à une Comue : ENAC, Agro-ParisTech ou AgroSup Dijon, écoles vétérinaires ou écoles d'architecture...

Équipes et intervenants

Certaines formations font appel à des enseignants-chercheurs relevant de ministères techniques : maîtres-assistants et professeurs des écoles d'architecture, enseignants-chercheurs fonctionnaires ou contractuels de l'ENAC

Les formations hors MESR sont quasiment toutes sélectives, sur des critères pouvant combiner succès à un concours et niveau universitaire.

MÉTIER D'ART : MULTIPLICITÉ DES TUTELLES ET GRANDE DISPARITÉ

Les « métiers d'art » couvrent des activités très diverses, dont les formations relèvent d'écoles des beaux-arts ou des arts vivants, dépendant du ministère de la Culture, du ministère de l'Éducation nationale (lycées appelés Écoles supérieures d'arts appliqués), de collectivités territoriales et enfin d'universités.

Ces formations reposent sur des pratiques artistiques dans les arts plastiques ou le spectacle vivant (théâtre, danse, musique). On recense des diplômes nationaux de niveau bac+2 ou de niveau licence dont certains en attribueront bientôt le grade (DNA en trois ans) ; ou de niveau bac+5 attribuant le grade de

master (DNSEP ouvrant à la préparation du CAPES). Des diplômes d'écoles (Beaux-Arts de Paris, ENSAD⁽¹⁾...) attribuent le grade de master. L'occurrence de la recherche est variable selon le type d'établissement : inexistance, délivrance du DSRA⁽²⁾, soutien par le ministère de la Culture, doctorat à l'université. Contrairement aux écoles d'architecture, le ministère n'a pas mis en place de corps d'enseignants-chercheurs, ni fait émerger des convergences, faute d'avancer un objectif d'universitarisation.

(1) École nationale supérieure des arts décoratifs.

(2) Diplôme supérieur de recherche en art.

(assimilés aux professeurs et maîtres de conférences – MCF), MCF et professeurs titulaires du ministère de l'Agriculture... À l'inverse, l'ENSM recrute parmi d'anciens navigants des enseignants contractuels ou des enseignants de 2nd degré en détachement⁽⁶⁾. Des laboratoires de recherche – parfois partie prenante d'UMR – se sont ouverts dans les ENSA⁽⁷⁾ et le doctorat en architecture a été créé. Les établissements côté Agriculture participent à des UMR, à la délivrance de doctorats. AgroParisTech est présent dans 24 UMR et a des partenariats : INRA, IRSTEA, CIRAD et CNRS. Des écoles participent activement à la recherche : l'ENAC dans des UMR et avec l'Université fédérale de Toulouse, l'ENSM avec l'université du Havre.

Diplômes et grades

Certains établissements délivrent le diplôme de master au-delà du grade. C'est le cas de l'ENAC en coaccréditation avec l'Université fédérale de Toulouse. AgroParisTech porte de nombreux masters sur ses différents sites : plus de 10, en sciences agricoles mais aussi en SHS ou en mathématiques, sont offerts en Île-de-France dans le cadre de Paris-Saclay (*lire page 8*). C'est aussi le cas des ENSA



**La faible part de recherche
institutionnalisée en soins ou
en kinésithérapie en France est
un frein à la création
de masters dans ces spécialités.**



accréditées avec les universités voisines dans diverses spécialités : patrimoine, technique et matériaux, jardins, SHS. La faible part de recherche institutionnalisée en soins ou en kinésithérapie en France est un frein à la création de masters dans ces spécialités (*lire page 13*). L'absence d'octroi du grade de licence (ou master) dans le travail social lèse les personnels de ce secteur qui, cependant, tend à s'universitariser. Ainsi l'IRTS de Montrouge-Neuilly-sur-Marne est lié avec Évry, Paris-XIII... ●

(1) Sont exclus de ce dossier la plupart des écoles d'ingénieurs privées, les écoles consulaires et les établissements confessionnels.

(2) Classe préparatoire aux grandes écoles.

(3) Les dénominations de ces ministères ou leurs périmètres ont pu varier.

(4) École nationale de l'aviation civile.

(5) École nationale supérieure maritime.

(6) Le corps des professeurs de l'enseignement maritime, de statut militaire, est voué à l'extinction et le corps des professeurs techniques de l'enseignement maritime, de statut civil, ne connaît plus de recrutement.

(7) Écoles nationales supérieures d'architecture.

Recensement d'établissements d'enseignement supérieur hors MESR ^(*)		
Secteurs	Établissements	Types de métiers
Agri, agro, environnement	AgroParisTech, École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF), AgroSup Dijon, écoles vétérinaires.	Ingénieur, technicien sup. agro, vétérinaire.
Culture, art	École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), École supérieure des arts appliqués (ESAA), Écoles nationales supérieures d'art (ENSA), Écoles des beaux-arts (dont Paris), d'architecture, de musique, d'art dramatique, Institut national du patrimoine (INP), École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB).	Graphiste d'art, architecte, conservateur, bibliothécaire.
Défense	Polytechnique, École spéciale militaire de Saint-Cyr, École navale, École de l'air, École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA), École de santé des armées (ESA), École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN), École des commissaires des armées (ECA).	Ingénieur, cadre de la marine, cadre de l'armée de l'air, médecin militaire.
Intérieur, justice	École nationale supérieure de la police (ENSP), École nationale de la magistrature (ENM), École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ).	Cadre de police, magistrat, acteur PJJ.
Finances	École nationale des finances publiques (ENFIP), École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE), École nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (ENCCRF).	Cadre des finances publiques, statisticien...
Santé	École des hautes études en santé publique (EHESP), Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), Instituts de formation en masso-kinésithérapie (IFMK), écoles d'ergothérapie, d'ostéopathie...	Cadre de santé, kiné, infirmier, ergothérapeute.
Travail social, sport	Écoles d'éducateur de jeunes enfants (EJE), Instituts régionaux du travail social (IRTS).	Éducateur de jeunes enfants, travailleur social.
Transports, spatial, aéronautique	École nationale de l'aviation civile (ENAC), Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE), École nationale supérieure maritime (ENSM).	Ingénieur, technicien sup. de l'aéronautique, officier de la marine marchande...
Territoires	Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).	Cadre territorial.
Administration, gestion	École nationale d'administration (ENA), Instituts régionaux d'administration (IRA).	Haute fonction publique, secteur privé.

(*) Du fait du grand nombre d'écoles de même type, ce recensement ne saurait prétendre à l'exhaustivité.

Statut des enseignants dans l'enseignement supérieur agricole (ESA) → par Bruno Polack, membre du Bureau national du SNETAP



Ministère de l'Agriculture, Paris.

Le ministère de l'Agriculture a créé le statut des enseignants-chercheurs en 1992, très comparable à celui du MESR avec des différences, notamment un recrutement sur concours ouvert sur chaque poste publié (MC et PR) ; il reste géré nationalement et les promotions sont toutes faites par le CNECA (Conseil national des enseignants-chercheurs relevant du ministère de l'Agriculture, équivalent du CNU) sans aucun examen local. En revanche, il n'existe aucun statut pour les professeurs certifiés et les professeurs agrégés travaillant dans l'ESA malgré notre revendication réitérée depuis plus de vingt ans et la rédaction

de plusieurs projets de décret qui, hélas, n'ont jamais été portés jusqu'à leur terme par notre ministère.

La tutelle organise tous les ans un cycle de formation des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur agricole, sur quatre semaines avec une quinzaine d'EC, le programme de formation étant établi nationalement en collaboration avec AgroParisTech, l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA) et AgroSup Dijon. Il est réservé en priorité aux nouveaux EC mais le nombre de places n'est généralement pas un facteur limitant (session tous les ans). ●

FUTURS PERSONNELS MILITAIRES ET CIVILS

Les écoles de formation des officiers reposent sur les principes suivants :

- engagement de service d'au moins 4 ans ; solde (environ 1 300 € la 1^{re} année) ;

- recrutement par concours niveau bac (santé), CPGE ou sur titre (master) ;
- gratuité de l'école (sauf pour le master) ; formation militaire ;
- formations diplômantes (titre d'ingénieur donnant le grade de master...).

Ces personnels accèdent à des emplois de cadres (publics ou privés), d'où l'importance de diplômes reconnus au niveau licence ou master (grade, diplôme). Ces écoles participent à des échanges internationaux, à l'accueil d'étudiants étrangers. Dotées de statuts divers (EPCSCP, EPA, services...), elles ont des liens avec les universités dans la mise en place d'enseignements et de laboratoires (UMR), une présence dans des Comue. Le service de santé des armées (École du Val-de-Grâce) encadre la formation initiale de ses médecins, pharmaciens, vétérinaires et infirmiers de centres médicaux. Les futurs médecins militaires sont recrutés sur concours niveau bac, puis après la PACES^(*), ils ont un enseignement médical dispensé par l'université de Lyon, un complément à l'École de santé des armées (ESA) et une formation militaire tout au long du cursus. Certaines spécialités sont propres à la médecine militaire.

(*) Poursuite d'études sous réserve d'une note supérieure à celle du dernier reçu (numerus clausus).

DES ÉCOLES DE FORMATION DES FONCTIONNAIRES

Les ministères et la fonction publique territoriale ont des organismes (écoles, CNFPT⁽¹⁾...) de formation initiale et continue pour toutes les gammes de métiers. Leurs statuts sont divers : service à compétence nationale ou déconcentrée, école interne... Pour la catégorie A, ils recrutent à bac+2 (EOGN⁽²⁾, ENGR⁽³⁾, Eaux et Forêts...), à niveau licence (administrateurs à l'ENA, conservateurs à l'INP⁽⁴⁾, inspecteurs des impôts, des douanes ou du travail), à bac+4 (magistrature), à bac+5 (IRA⁽⁵⁾, commissaires de police). Les élèves fonctionnaires sont rémunérés et signent un engagement de service de durée variable. Les enseignants sont le plus souvent des personnels du ministère (ou de la collectivité). Certains ont un lien avec l'Université. Ainsi, l'INP est dans HESAM⁽⁶⁾ ; l'ENSP⁽⁷⁾ dans l'École doctorale de Lyon et les établissements toulousains. L'INP forme aussi pour le

privé (restaurateurs du patrimoine).

L'École des hautes études en santé publique (EHESP) de Rennes est un EPCSCP⁽⁸⁾ lié à des universités (Rennes, Sorbonne Paris Cité...), partie prenante d'UMR CNRS ou Inserm, coaccrédité pour des masters. Ses personnels sont issus des directeurs d'hôpitaux ou des enseignants-chercheurs (praticiens hospitaliers ou non).

- (1) Centre national de la fonction publique territoriale.
- (2) École des officiers de la gendarmerie nationale.
- (3) École nationale du génie rural.
- (4) Institut national du patrimoine.
- (5) Instituts régionaux d'administration.
- (6) Hautes Écoles Sorbonne Arts et Métiers.
- (7) École nationale supérieure de la police.
- (8) Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Les cursus de kinésithérapie

→ propos recueillis par Gérard Lauton,
secteur Droits & Libertés

Un secteur marqué par les exigences d'une formation plus universitaire articulée avec la recherche et les soins. Entretien avec Pierre Portero, professeur à l'UPEC (rééducation neuro-orthopédique, hôpital Rothschild, directeur EA 7377⁽¹⁾).

Pour faire des études de kiné, il faut désormais réussir la PACES (Première année commune aux études de santé, concours d'entrée avec numerus clausus) ou une 1^{re} année de licence scientifique ou de STAPS et entrer en IFMK⁽²⁾. En quoi est-ce une amélioration ?

Pierre Portero : On est en présence de profils d'étudiants différents, ceux issus de la 1^{re} année de PACES (Première année commune aux études de santé, concours de rentrée avec un *numerus clausus*) où les méthodes de travail sont tributaires du concours, et ceux issus de mentions de licences STAPS ou STS⁽³⁾. Des pédagogies actives du type « classe inversée » peuvent s'avérer fructueuses pour ces publics. Nous avons monté dans la licence STAPS de l'UPEC⁽⁴⁾ une préparation kiné très recherchée (40 places/1 000 demandes). Les premiers ont le choix entre l'IFMK de l'AP-HP⁽⁵⁾, l'ENKRE⁽⁶⁾ à Saint-Maurice, et l'IFMK de la Fondation Dolto (privé). Les STAPS offre une bonne formation pour ce débouché.

Avec cinq années dont quatre en IFMK, les diplômés ne devraient-ils pas avoir le grade de master revendiqué par les étudiants de kiné ?

L'universitarisation avec les études en cinq ans le justifierait. Mais pour ceux qui entrent à l'AP-HP, l'indigence des salaires (1 500 €/mois...) tranche avec une qualification bac+5. Ce point n'a guère d'impact pour ceux qui exerceront en libéral. Dans les écoles où nous intervenons, l'étudiant peut valider⁽⁷⁾ une moitié d'un MI de l'UPEC conjointement avec son diplôme de kiné. Mais les perspectives d'un « après-master » centré sur la kiné restent réduites. Dans d'autres pays, il y a trois années d'études de santé plus trois années d'études de kiné et des équipes doctorales (physiothérapie...). Ici, nous avons la dualité entre université et hôpital et des formations sous tutelle de l'ARS⁽⁸⁾.

Qu'en est-il de la recherche liée à cette formation ?

Pour exister, une recherche en kiné devrait pouvoir s'appuyer sur des contextes d'observation clinique (rééducation, médecine physique...) qui sont le domaine des médecins. Les kinésithérapeutes sont de plus en plus investis dans des programmes de recherche (master et doctorat). L'étudiant en

kiné se rabat aujourd'hui vers des masters plus généraux : entraînement, biologie, nutrition, santé, neuromoteur, MBIOS... (à l'UPEC). L'universitarisation de la kinésithérapie s'impose sur le plan des connaissances et contenus scientifiques mais aussi pour l'accès à des structures de recherche institutionnelles, voire pour l'accès à une carrière universitaire, comme à l'étranger. Actuellement, en France, un tel projet pour un kiné risque d'être très long après un doctorat (accueil en post-doc, insertion dans un labo).

L'obstacle principal est institutionnel : la formation de kiné n'est pas dans l'Université. C'est au ministère de l'Enseignement supérieur de franchir une étape en devenant codécideur avec celui de la Santé. ●

(1) Bio-ingénierie, tissus et neuroplasticité.

(2) Institut de formation en masso-kinésithérapie.

(3) Sciences, technologie, santé.

(4) www.u-pec.fr.

(5) Assistance publique-Hôpitaux de Paris.

(6) École nationale de kinésithérapie et de rééducation, école de Saint-Maurice (94) : www.hopitaux-saint-maurice.fr/Presentation/2/142.

(7) En 3^e année et par la suite en 4^e année.

(8) Agence régionale de santé.

Les cursus de soins infirmiers

→ propos recueillis par Gérard Lauton,
secteur Droits & Libertés

Une formation au contact d'un contexte professionnel riche de problématiques pour les SHS. Entretien avec Alexandre Mathieu-Fritz, maître de conférences en sociologie à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée.

Vous avez participé à l'universitarisation des études en soins infirmiers. Qu'a-t-elle amélioré ?

Alexandre Mathieu-Fritz : J'ai participé à une telle expérience⁽¹⁾ en vertu, initialement, de mes recherches en sociologie du travail et des groupes professionnels. Avec l'objectif de contribuer à l'amélioration des enseignements dans un esprit collaboratif, et non de mainmise de l'Université. L'idée n'était pas d'arriver avec nos dispositifs clés en main, ni de dire aux acteurs de l'IFSI⁽²⁾ comment enseigner. Un comité de pilotage a été mis en place avec les deux universités impliquées (UPEC-UPEM) et les responsables des IFSI, afin d'échanger sur les termes du projet. Le volet SHS du programme pédagogique de l'IFSI est pléthorique, académique et assez élitiste. Nous avons plutôt opté pour une démarche pragmatique en l'envisageant sous le prisme du public et des intervenants, en ayant pour but de repérer et de valider de bonnes pratiques et non de plaquer un

modèle unique dans le contexte des différents IFSI. Dans notre souci d'enseigner les sciences sociales hors les murs, nous offrons des outils aux formateurs qui ont l'expérience professionnelle du métier et de l'enseignement au sein de ces instituts. Avec l'idée que chacun doit faire un pas vers l'autre.

Comment ces trois années en IFSI - avec le grade de licence - forment-elles à une meilleure approche des patients ?

En IFSI comme en formation des cadres de santé (IFCS), on trouve des étudiant.e.s qui développent de réelles capacités d'analyse sociologique. Ainsi, par exemple, une infirmière en réanimation a créé un dispositif d'écriture de journaux de bord dans lequel soignants et proches du patient consignent ce qui fait le quotidien de ce dernier, afin qu'il puisse reconstituer *a posteriori* la partie de son histoire personnelle qui correspond à sa période de coma et qui lui fait défaut. Cette étudiante-cadre de santé a réalisé son

mémoire de M1 sur ce thème et nous avons ensuite coécrit deux articles. Toutefois, il n'est pas toujours simple d'intéresser et de former les étudiants en IFSI à la sociologie (générale et de la santé) et aux méthodes de recherche en SHS.

Qu'en est-il de la recherche en soins infirmiers ?

On peut espérer que des étudiant.e.s en soins infirmiers s'emparent des outils des SHS et s'engagent dans des travaux de recherche, voire dans un doctorat... Au-delà des obstacles personnels évidents à surmonter dans un tel parcours, il y a le fait que le lien avec l'Université inquiète une partie de la profession. Pourtant, le contexte des soins infirmiers, avec la spécificité du rapport aux patients, ouvre de formidables pistes de recherche du point de vue des sciences sociales. ●

(1) www.infirmiers.com/ressources-infirmieres/documentation/une-experience-universitarisation-des-ifs.html.

(2) Institut de formation en soins infirmiers.

La formation vétérinaire en France : loin des moyens pour répondre à la demande sociétale

→ par Bruno Polack, École vétérinaire de Maisons-Alfort, membre du Bureau national du SNETAP

Depuis vingt ans, le cursus vétérinaire a été soumis à des bouleversements nombreux qui ont fortement perturbé la formation au sein des quatre Écoles nationales vétérinaires françaises (Maisons-Alfort, Lyon, Nantes et Toulouse).

En 2017, 554 étudiants vont être recrutés par concours dans 5 voies différentes :

1. la filière des classes préparatoires aux grandes écoles : biologie, chimie, physique, sciences de la Terre (436 places) ou technologie et biologie (8 places) ;
2. la filière universitaire avec intégration après l'obtention d'une licence générale ou professionnelle (44 places) ;
3. la filière BTS ou DUT après une année de classe préparatoire à la suite de l'obtention du diplôme (56 places) ;
4. la filière masters scientifiques et santé, diplômés médecine, pharmacie ou chirurgie dentaire (4 places) ;
5. un double cursus pour des étudiants reçus au même concours à une ENV et à l'ENS Cachan ou Lyon (6 places).

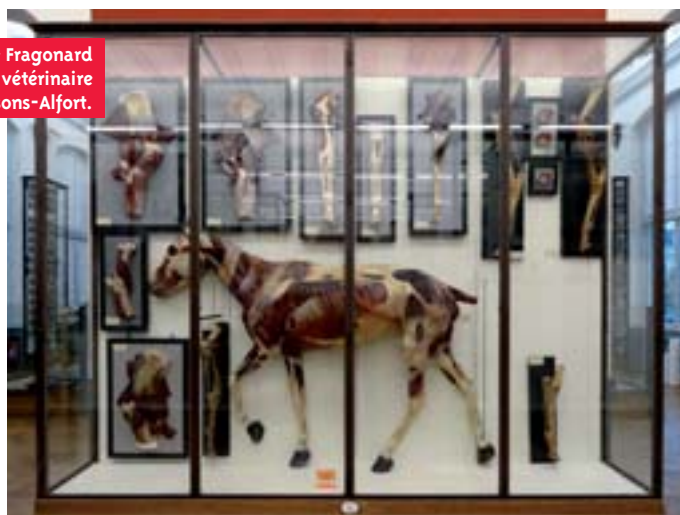
La multiplicité des voies d'accès aux études vétérinaires aboutit à des stratégies de formation détournées pour entrer plus facilement dans ces écoles très sélectives. Cela montre aussi les limites du système des classes prépa qui rend particulièrement longues les études vétérinaires. Celles-ci se déroulent sur cinq années voire quatre années supplémentaires pour obtenir un diplôme de vétérinaire spécialiste, soit en tout huit à douze années d'études. Dans les autres pays européens, la sélection pour ces études a lieu dès l'entrée dans l'enseignement supérieur, ce qui les rend attractives pour les étudiants français qui ont les moyens financiers de le faire. En outre, un *numerus clausus* particulièrement bas par rapport aux besoins de vétérinaires formés fait que 30 à 40 % des vétérinaires qui commencent à travailler en France ont été formés dans un

autre pays de l'Union européenne avec des problématiques analogues à celles des études médicales.

Devant ce dernier fait, la tutelle a décidé unilatéralement d'augmenter le nombre d'étudiants dans les ENV de près de 25 % en moins de dix années sans en donner les moyens financiers et humains. Toutes les écoles ont été construites pour des promotions d'une centaine d'étudiants. Aussi, faute de moyen, la taille des amphithéâtres, des salles d'enseignements pratiques et les capacités d'enseignements cliniques n'ont pu être adaptées à cette nouvelle réalité. Et pourtant le besoin de formation est largement supérieur aux possibilités offertes ! La voie est donc large-

ment ouverte à des formations privées, d'autant plus que la pression augmente puisqu'il y a actuellement une pénurie de vétérinaires formés dans tous les secteurs d'activité (rural, canin, recherche, enseignement supérieur et recherche...). Si une telle dualité a pu jusqu'à présent être évitée, il est nécessaire de rester vigilant et d'étudier les possibilités

d'accroître les formations publiques. Cependant, avant d'augmenter la capacité d'accueil des écoles vétérinaires publiques, il faudrait déjà leur donner des moyens comparables à la majorité des écoles vétérinaires européennes, ce qui est nécessaire afin de maintenir l'accréditation européenne de nos établissements publics. ●



▼
Il faudrait donner aux écoles vétérinaires françaises des moyens comparables à la majorité des établissements équivalents en Europe.
 ▲

FINANCEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS HORS MESR

- Des études souvent fort coûteuses : d'une centaine à plus de 9 000 € pour certains IFMK privés ; 70 000 € pour les infirmiers à l'AP-HP ; 5 000 € dans les écoles privées de l'agriculture ; 1 400 € en cursus d'ingénieur public, et des concours payants (150 € pour des concours du travail social).
- Des subventions régionales variables, versées aux étudiants sous conditions (âge, non-interruption des études, demandeur d'emploi...).
- Une grande inégalité entre étudiants (région, nationalité...).

STATUTS DES ÉTABLISSEMENTS

Dans le public, les statuts sont diversifiés : établissements publics administratifs (EPA), établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) de type grand établissement ou école externe (ENSM, AgroParisTech...), services de ministères.

M. L.

M. L.

Écoles d'architecture : quel avenir ?

→ par Manola Antonioli, professeure de philosophie à l'École nationale supérieure d'architecture Paris-La Villette (Laboratoire architecture et anthropologie (LAA), UMR 7218 LAVUE CNRS)

L'auteure présente ce qu'elle vit comme des écueils de l'enseignement en architecture et elle énonce des propositions personnelles à débattre concernant la recherche.

Ces établissements d'enseignement supérieur sont tiraillés entre les deux tutelles – souvent incompatibles – du ministère de la Culture et de celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, partagés entre l'Université, les écoles d'art et les écoles d'architecture, entre les exigences de la pédagogie et celles d'une « recherche » qui a été (au moins dans un premier temps) imposée aux écoles d'art comme un mot mystérieux, cachant d'obscures réalités hors de portée des enseignants et des étudiants.

Pour l'architecture, il existe un statut d'enseignant-chercheur avec un volant de décharges, même si ce système laborieux oblige chaque année à justifier ses activités et donc ses décharges variables d'une année sur l'autre.

Pour donner un exemple concret à partir des écoles d'architecture :

- on observe une tendance internationale est particulièrement affirmée pour les faire évoluer vers des formations d'architectes-ingénieurs, où les sciences humaines, la philosophie et les arts n'auraient plus qu'une place accessoire et extrêmement marginale, comme si l'on pouvait former des architectes-urbanistes ignares de l'histoire des arts, des problématiques sociologiques, philosophiques, géographiques et anthropologiques propres à leur discipline. Malgré une certaine résistance des écoles, on n'ouvre plus que



© Jeanne Menj/Wikimedia Commons

École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville.

deux ou trois postes par an dans les sciences humaines et sociales (toutes disciplines confondues) sur le territoire national ;

- des structures de recherche sont écartelées entre des équipes du ministère de la Culture, à leur tour rattachées à des laboratoires universitaires et des écoles doctorales externes ;

- des projets de recherche et contrats doctoraux financés pour l'essentiel par le BRAUP⁽¹⁾ du ministère de la Culture, institution pour laquelle le terme « recherche-création » est dénué de sens, celui de « recherche-action » restant le plus souvent un slogan creux, et qui ne donne son soutien qu'à des sujets de recherche qui se situent essentiellement dans une perspective historique (voire historiciste), qui ignore toute transversalité des savoirs et toute problématique plus com-

plexe où les théoriciens des arts, du design et les philosophes auraient leur place. Concernant la recherche et le 3^e cycle, je considère que : – le développement de la recherche et l'introduction progressive du doctorat dans les écoles d'art et d'architecture

constituent une chance pour le renouvellement des thématiques, des approches et des méthodes traditionnelles de la philosophie, à condition que les différentes institutions en jeu puissent collaborer réellement entre elles et s'enrichir d'un dialogue mutuel ; – il faudrait mettre un terme au « monopole » de l'Université sur le doctorat, pour créer des écoles doctorales propres aux écoles d'art et d'architecture (sur la voie de ce qu'essaie le Sacre⁽²⁾ depuis quelques années), en renonçant au projet de créer des 3^{es} cycles, sortes de doctorats de seconde classe, qui ne seraient pas reconnus au niveau international. ●

(1) Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère.

(2) Sciences, arts, création, recherche.

Écoles d'art : des personnels sans statut reconnu

→ par Frédéric Curien, enseignant à l'École européenne supérieure de l'image Angoulême-Poitiers

Les établissements sous contrôle pédagogique du ministère de la Culture emploient des personnels sans statut.

Le concept de recherche tel qu'on l'entend à l'université, dont le fondement est la scientificité, n'est pas le modèle dominant en école d'art. La recherche basée sur la pratique de l'art promue dans ces établissements s'est structurée avec leur adhésion aux accords de Bologne (LMD). Les enseignants recrutés, théoriciens et praticiens, le sont avant tout sur leur aptitude à enseigner l'art et leur reconnaissance par le monde de l'art. Un bon pedigree universitaire n'est pas déterminant pour intégrer une équipe. Les établissements sous contrôle pédagogique du ministère de la Culture sont libres de constituer des collèges hétérogènes d'enseignants,

composés de théoriciens et majoritairement d'artistes. Aucun statut particulier n'est alloué au chercheur si ce n'est l'octroi d'une décharge de cours pendant le temps de sa recherche, au mieux un congé d'un an.

Les 3^{es} cycles fleurissent aujourd'hui ainsi que leurs objets de recherche. Les étudiants, après cinq années d'études sanctionnées par un diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP, bac+5 au grade de master) ou plus rarement par un master (en codirection avec l'université), ont le choix entre plusieurs formations diplômantes avec des heuristiques différentes. Coexistent une recherche complètement adossée à l'Université avec le doc-

torat de création (trois ans, délivré en codiplomation), un diplôme supérieur de recherche en art (DSRA, trois ans), un diplôme d'établissement non reconnu au grade de doctorat et une grande diversité de post-diplômes (un à deux ans). Toutes ces formations sont encadrées par des unités de recherche à dimension variable avec des laboratoires de taille souvent minime, plus ou moins bien dotés. Les étudiants-chercheurs issus de ces formations sont destinés à intégrer le milieu professionnel. D'ores et déjà des problèmes cruciaux se posent : le statut des enseignants-chercheurs, la qualification des post-doctorants et la pérennisation des laboratoires. ●

Contournement du CNU aggravé⁽¹⁾

→ par Dominique Faudot, membre de la CA

L'article 46.58 du décret 84-431 permet à une commission nationale *ad hoc* de qualifier aux fonctions de professeur.e certain.e.s candidat.e.s « méritant.e.s » non titulaires d'une HDR !

Nouvelles dispositions légales...



© Richard Ying Tangou/Morier/Wikimedia Commons

Malgré l'opposition des élu.e.s au CTU de 2014, le 5° de l'article 46 du décret 84-431 (décret statutaire) a introduit de nouvelles exceptions pour devenir PR, réservées aux MCF ou assimilés qui ont exercé au moins quatre ans dans les neuf ans qui précèdent et qui ont été en charge de responsabilités importantes dans certains domaines⁽²⁾. Les dossiers sont étudiés par une commission nationale *ad hoc* composée de membres nommés par le ministre de l'Enseignement supérieur parmi les professeur.e.s des universités ou assimilés, dont une grande part parmi les membres élus du CNU.

La commission est composée en mars 2016 de 16 membres (arrêté du 1^{er} mars 2016⁽³⁾), et complétée par 20 membres⁽⁴⁾ en septembre 2016.

Le 4^e alinéa du 5° énonce que les candidats qui ont exercé les fonctions de président d'université, président du conseil académique, de vice-président du conseil d'administration, de vice-président du conseil des études et de la vie universitaire ou de vice-président en charge des questions de formation d'une université sont dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches, dès lors qu'ils ont accompli un mandat complet en cette qualité. Les candidat.e.s, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensé.e.s de la possession d'une HDR par le CNU ; ils peuvent être dispensé.e.s de HDR par le conseil acadé-

mique mais également s'ils ont été président.e.s du CA, VP CEVU ou VP en charge des questions de formation d'une université, pendant un mandat complet.

Encore plus fort : l'article L. 952-6 du Code de l'éducation indique que ces concours peuvent être ouverts soit pour des nominations comme professeur de 1^{re} classe, soit pour des nominations comme professeur de classe exceptionnelle, aux candidats ne possédant pas la qualité de

fonctionnaire. On peut donc, être nommé PR Ex sans passer de HDR, ni être qualifié.

fonctionnaire. On peut donc, être nommé PR Ex sans passer de HDR, ni être qualifié. Ce dispositif comporte deux phases :
– une qualification accordée (ou non) par une commission nationale *ad hoc* composée de membres nommés (18 en 2016, 20 en 2017) par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur parmi les membres élu.e.s du CNU (arrêté relatif à la composition de la commission nationale en date du 18 juillet 2016).
À noter : la durée de cette qualification n'est pas limitée. En effet, cette qualification demeure valable tant que son bénéficiaire remplit les conditions requises pour ce type de recrutement ;
– un recrutement au sein des établissements, qui sera effectué après un examen des candidatures par un comité de sélection, dont l'avis sera transmis ensuite au conseil académique. La proposition de recrutement final sera enfin soumise au conseil d'administration, qui peut émettre un avis défavorable motivé. Cerise sur le gâteau : les offres

dat.e.s retenu.e.s ne pourront être recruté.e.s que sur des postes ouverts au titre du 46.5°, qui ne sont accessibles qu'aux seul.e.s candidat.e.s titulaires d'une qualification 46.5° (indépendamment de la possession d'une qualification PR de droit commun qui n'ouvre pas droit à ces postes). Trois candidats ont été recrutés et 2 autres sont en cours de recrutement.

À la lecture du rapport de la commission⁽⁶⁾, on ne peut que regretter les délais très courts permettant une rédaction consciencieuse des dossiers de candidatures tenant compte, par exemple, des critères de qualifications explicités sur Galaxie. Ceci explique peut-être le faible taux de qualification. ●

Ces concours peuvent être ouverts aux candidats ne possédant pas la qualité de fonctionnaire. On peut donc être nommé PR Ex sans passer de HDR, ni être qualifié.

(1) Article complet sur le site du SNESUP : www.snesup.fr.

(2) En charge de l'orientation, de la promotion sociale et de l'insertion professionnelle, de la formation continue, du transfert et de la valorisation des résultats de la recherche, de l'innovation pédagogique, de la gouvernance des établissements, du développement des ressources numériques, des partenariats internationaux, de la diffusion culturelle, scientifique et technique et de la liaison avec l'environnement économique, social et culturel, au titre des fonctions de président ou directeur d'établissement ou de président ou vice-président mentionnées dans les statuts de l'établissement, de directeur de composante mentionnée.

(3) <https://lc.cx/5Byn>.

(4) <https://lc.cx/5BVF>.

(5) <https://lc.cx/5By9>.

(6) <https://lc.cx/5Btz>.

Une timide incitation à la mensualisation

→ par Philippe Aubry, secrétaire national, responsable du secteur Situation des personnels

La précarité est le lot quotidien du personnel vacataire de l'enseignement supérieur. En dépit des nombreuses demandes des syndicats et des collectifs de précaires, ce déni des droits sociaux les plus élémentaires perdure, malgré une timide avancée du ministère qui préconise (sans imposer) la mise en place de procédures permettant de réduire les délais de paiement des vacations.

Dans les établissements d'enseignement supérieur, on peut travailler pendant de nombreux mois, parfois même sans avoir signé de contrat, avec pour promesse un salaire qui sera versé... dans un lointain horizon. C'est une situation malheureusement banale pour la plupart des chargés d'enseignement vacataires (CEV) et des agents temporaires vacataires (ATV), sans lesquels les formations universitaires ne pourraient tourner. En effet, ils forment une population deux fois plus importante que les titulaires assurant des missions d'enseignement. Celle-ci est évaluée dans le bilan social de l'ESR à plus de 130 000 personnes, « à la louche » puisqu'une partie des établissements ne se donne pas la peine de remonter des chiffres sur cette population et que le ministère se satisfait très bien du manque de données sur cette masse d'agents hétérogène. Selon la loi, les CEV « exercent une activité professionnelle principale en dehors de leur activité d'enseignement » et ils « apportent aux étudiants la contribution de leur expérience ». Mais, pour disposer de personnel payé à la tâche et ne bénéficiant quasiment pas de droits sociaux ni de couverture sociale, les établissements contournent la législation en engageant des personnes qui vivent principalement de leurs vacations (on notera que, de plus, l'activité principale de beaucoup de CEV se révèle être elle-même de l'enseignement). Les ATV sont essentiellement des doctorants qui ne bénéficient pas d'un contrat et assurent régulièrement des vacations pour vivre. Les sommes qui sont dues pendant plusieurs

mois à chacun de ces CEV et ATV en situation difficile s'élèvent à plusieurs milliers d'euros, plus de 4 000 euros pour ceux qui assurent un service supérieur à 96 heures équivalent TD, et dont le nombre est estimé à plus de 13 000⁽¹⁾ tout de même. La politique des universités rejoint celle des chaînes d'hypermarchés qui vivent sur le dos de leurs fournisseurs, voire mettent leur existence en péril, en les réglant longtemps après avoir vendu leurs produits. Les pratiques inacceptables des établissements d'enseignement supérieur se poursuivent et touchent de plus en plus d'agents puisque l'effectif connu de vacataires d'enseignement assurant plus de 96 heures équivalent TD s'est accru d'environ 30 % entre 2012-2013 et 2014-2015. Il n'est donc pas étonnant que lors de chaque mobilisation de doctorants et de précaires de l'ESR, reviennent avec force les revendications d'une signature de contrat avant tout enseignement et d'une mensualisation de la rémunération. Le SNESUP-FSU porte régulièrement ces revendications auprès du ministère et lui demande des

La politique des universités rejoint celle des chaînes d'hypermarchés qui vivent sur le dos de leurs fournisseurs, en les réglant longtemps après avoir vendu leurs produits.

actes pour mettre fin à ce déni des droits sociaux les plus élémentaires. Notre syndicat a même dû mener un travail opiniâtre pour présenter l'an dernier les preuves du mensonge de la ministre lorsqu'elle avait évoqué devant les sénateurs l'existence d'instructions visant à améliorer la situation des vacataires⁽²⁾. Ces supposées instructions ont enfin pris corps : la circulaire n° 2017-078 du 25 avril 2017 demande aux établissements d'enseignement supérieur de mettre en œuvre pour la rentrée des procédures permettant de réduire les délais de paiement des heures d'enseignement effectuées par les vacataires. Ce texte rappelle l'exigence de « la responsabilité sociale des établissements à l'égard des vacataires ». Malheureusement, il n'est juridiquement

pas contraignant et joue bien trop sur le registre du conditionnel et du souhaitable (« l'objectif que nous pouvons nous fixer d'atteindre », « à la rentrée prochaine, ces règles de gestion devraient être accompagnées par l'élaboration d'un plan prévisionnel de recrutement », « la publication des délais de paiement des vacations dans le bilan social de votre établissement serait un signal fort »). L'action du quinquennat Hollande en faveur des vacataires se résumera à cette seule circulaire timide et tardive ! Nos élus dans les comités techniques doivent cependant s'en emparer pour demander à leur administration un état des nouvelles règles qu'elle mettra en place à la rentrée et le calendrier de gestion des vacataires prévu. Il faut obtenir des modalités concrètes assurant que les contrats des vacataires soient établis préalablement à leurs interventions, que les responsables des formations soient au courant des procédures, que les circuits administratifs et financiers soient optimisés et fondés sur des moyens humains et matériels correctement dimensionnés. ●

(1) À partir du nombre de 10 500 enseignants vacataires identifiés dans le bilan social 2014-2015, en appliquant la même extrapolation que le ministère sur l'effectif total des vacataires.
(2) www.snesup.fr/verifications-faites-par-le-snesup-fsu-la-ministre-a-menti-aux-representants-de-la-nation-et-aux-charges-d-enseignement.



Le délai d'attente pour obtenir le règlement des vacations peut parfois atteindre plusieurs mois.



SÉMINAIRE

« Compétences, insertion professionnelle, pédagogies : des avancées et des détournements »

→ par Pierre Chantelot, secrétaire national, secteur Formations

Après un premier séminaire en mai 2016 dont le thème était « Quelle place pour l'approche par compétences à l'Université ? Du concept de compétence à l'évaluation par les compétences », un second a eu lieu le 11 mai, à Paris-V. Une cinquantaine de collègues se sont réunis pour aborder le thème des compétences, de l'insertion professionnelle et des pédagogies⁽¹⁾.

L'idée de ce séminaire était de cerner à la fois ce qui se passe réellement au sein de nos établissements et les enjeux des « compétences », de « l'insertion professionnelle » et des « innovations pédagogiques ». Trois thèmes servaient de support à une réflexion transversale : montrer le fréquent détournement du sens de ces mots, en comprendre le mécanisme et les objectifs et aider les collègues à (se ?) poser les « bonnes » questions...

En ouverture du séminaire, Stéphanie Tralongo a rappelé, selon une approche sociologique, le processus à l'œuvre dans le cadre de l'innovation pédagogique depuis Bologne. Elle a ainsi montré que la transformation pédagogique est un des leviers pour transformer l'université du XXI^e siècle, d'où les injonctions très fortes à l'innovation pédagogique », derrière lesquelles se cache une volonté de transformer les collègues en « experts de pédagogie universitaire » et en « facilitateurs des apprentissages » au détriment de leur rôle de « producteurs et transmetteurs de savoirs »

Claudine Kahane, en collaboration avec Bérangère Philippon et Pierre Crépatte, a présenté un exemple concret de mise en œuvre de « pédagogie inversée » en L1 STAPS à l'université de Grenoble⁽²⁾. Elle a souligné combien, derrière ce terme d'ailleurs assez « fourre-tout », la forte réduction des enseignements présentiels peut modifier significativement les conditions de travail des étudiant.e.s et la nature des services d'enseignement.

Les effets sur la qualité de la formation des étudiant.e.s restent d'ailleurs à analyser et ce d'autant plus que la mise en œuvre en a été assez précipitée sous la pression des effectifs étudiants en croissance et peu accompagnée.

▼
Pour
Stéphanie Tralongo,
la transformation
pédagogique est
un des leviers
pour transformer
l'université
du XXI^e siècle.
▲

Sur « Le rôle du numérique dans les pratiques pédagogiques et de recherche : impact, attentes et évolutions »⁽³⁾, Éric Bruillard a insisté sur le fait que chaque discipline étant spécifique, la pédagogie ne peut pas se penser de façon uniforme et déconnectée ; d'où la nécessité de renforcer le lien entre celles et ceux qui produisent des ressources numériques et les autres qui produisent des savoirs et les enseignent.

Les réticences des collègues face au concept d'insertion professionnelle seraient plus liées à la difficulté de sa réalisation qu'au concept lui-même, selon José Rose, qui a présenté son ouvrage *Mission insertion. Un défi pour les universités*⁽⁴⁾. Pour lui, la question de l'insertion professionnelle est légitime car la formation doit préparer l'étudiant.e à être un.e professionnel.le autonome et un.e citoyen.ne émancipé.e. Elle doit désormais concerner tous/tes les étudiant.e.s, dans leur nombre et leur variété, le tout par une démarche universitaire.

Guy Brucy, dans une perspective historique, a ensuite abordé le sujet « Compétences, innovation pédagogique, insertion professionnelle : genèse et usages de ces notions » en comparant les expérimentations menées dans les

lycées professionnels des années 1970 sur les compétences, les capacités, les référentiels... et ce qui se passe de nos jours dans le supérieur.

Thierry Spriet s'est penché sur « Les transformations pédagogiques dans le supérieur, origines, impacts, conséquences et risques »⁽⁵⁾ et les conséquences en termes de statut, telle la modification du décret de 1984 pour introduire les heures d'enseignement à distance (d'ailleurs non définies !) dans les services ou en termes de reconnaissance dans les carrières.

Stéphane Simonian et Jérôme Eneau ont enfin démontré comment l'usage des outils numériques, sous prétexte de permettre au plus grand nombre d'accéder à l'enseignement, peut conduire à « industrialiser » l'enseignement, ie « rationaliser » sa pratique et augmenter sa « productivité » dans un souci de « rentabilité ».

Ces interventions permettront de nourrir les débats lors du congrès d'orientation, dont un des thèmes est « Accéder et réussir en licence. Fonctions et finalités de la licence et du premier cycle ». Elles nous aideront à définir de nouveaux mandats et à poursuivre la réflexion dans le cadre du secteur Formations supérieures. ●

(1) www.snesup.fr/rubrique/seminaire-separer-le-bon-grain-de-livraie-competences-insertion-pro-pedagogies-des-avancees.
 (2) www.snesup.fr/article/pedagogie-inversee-en-l1-staps-luniversite-de-grenoble.
 (3) www.snesup.fr/article/eric-bruillard-professeur-duniversite-espe-de-creteil.
 (4) pur-editions.fr/detail.php?idOuv=3492.
 (5) www.snesup.fr/article/thierry-spriet-les-transformations-pedagogiques-dans-le-superieur-origines-impacts.

TÉMOIGNAGE

Plaidoyer pour la démocratie universitaire

→ par Hervé Christofol, secrétaire général

L'historienne Danielle Tartakowsky nous livre le récit de son expérience à la présidence de l'université Paris-VIII et nous offre une analyse particulièrement riche des bouleversements subis par les universités françaises ces dix dernières années.

Dans son ouvrage^(*), Danielle Tartakowsky, syndiquée et militante au SNESUP-FSU, relève les difficultés et les enjeux de la mise en œuvre et de l'adaptation au contexte social, historique, territorial et politique des mandats syndicaux au cours de l'exercice de la direction d'une université. Ce plaidoyer pour la démocratie universitaire est riche en rebondissements et nous replonge dans la mise en œuvre des réformes néolibérales des dix dernières années qui ont profondément bouleversé les universités françaises.

Il est vrai que Paris-VIII a une histoire remarquable depuis sa création, en 1968, à la suite de la loi Faure sur le site de Vincennes jusqu'à son transfert durant l'été 1980 sur la commune de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Relevons que l'historienne des mouvements sociaux contemporains était bien placée pour en comprendre les conséquences sur la culture de l'établissement.

Cette situation au cœur du département de Seine-Saint-Denis l'enjoint à développer des liens avec l'écosystème de ce territoire contrasté dont le taux de chômage atteint 13,3 % en 2015, contre 8,8 % en Île-de-France, mais qui accueille également des entreprises de pointe et des institutions culturelles de premier plan.

L'injonction aux regroupements des lois LRU en 2007 et ESR de 2013 aurait pu lui permettre de se rapprocher de l'université Paris-XIII, également présente dans ce même département, avec laquelle les coopérations sont nom-

breuses et dont certaines composantes sont implantées sur la même commune. Mais les logiques de regroupement des dix-sept universités d'Île-de-France sont complexes et Paris-XIII a choisi d'intégrer le PRES Sorbonne-Paris Cité. C'est *in fine* avec Paris-X Nanterre que Paris-VIII a choisi de constituer avec d'autres établissements et organismes de recherche un PRES en 2012, qui deviendra la Comue Paris Lumières en 2014. Bien entendu, comme pour les autres établissements d'enseignement supérieur et de

recherche français, le mille-feuille administratif ne s'arrête pas là et l'université est également membre de plusieurs autres structures qui n'ont jamais le même périmètre telles que le Campus Condorcet, la Maison des sciences de l'Homme Paris Nord ou le pôle de compétitivité et de transformation numérique Cap digital. Le livre est une plongée dans les processus de la politique universitaire et les négociations internes dans les conseils centraux. Il est également une analyse des comportements des universitaires qui, tout en affichant des volontés de travail collectif, sont souvent très individualistes.

Il témoigne des relations avec les syndicats, la Conférence des présidents d'université (CPU) et le ministère, ou son auxiliaire le Commissariat général à l'investissement (CGI) qui, sous couvert de l'usage de jurys internationaux, labellise et récompense les gouvernances des regroupements.

Il permet de rendre compte du point de vue de la militante puis de la présidente sur le déroulement des différentes crises internes qu'a traversées cette uni-



L'université Paris-VIII, à Saint-Denis (93).

© KOSWikimedia Commons

Ce plaidoyer pour la démocratie universitaire est riche en rebondissements et nous replonge dans la mise en œuvre des réformes néolibérales des dix dernières années.



versité, dont la mobilisation universitaire contre la loi LRU en 2009, le conflit social local du collectif des bas salaires en 2015 ou la mobilisation nationale contre la loi travail en 2016.

Enfin, il illustre les transformations et les réalisations de cette université au cours d'un mandat de cinq ans, portées par les enseignants au sein des équipes pédagogiques ou par les chercheurs depuis leurs laboratoires, accompagnées par les équipes techniques et administratives et soutenues et parfois impulsées par l'équipe présidentielle en coopération avec des partenaires locaux.

Oui, diriger une université peut s'envisager collégialement, oui cette mission est difficile et une direction peut se retrouver bien seule au sein de ses conseils centraux ; mais laisser cette mission à des non-syndiqués au motif que toute direction doit pouvoir être défiée par les syndicats n'est pas la position du SNESUP-FSU. Nos mandats nous enjoignent de prendre part aux instances démocratiques et d'en assurer la direction comme ils confèrent aux sections locales de demeurer des contre-pouvoirs. La lecture de ce livre-témoignage ne m'apparaît pas de nature à les remettre en cause, mais je connais la volonté de plusieurs militants d'en débattre. Notre prochain congrès devrait permettre d'y répondre. J'invite donc nos militants à lire cet ouvrage. Ils en tireront autant de plaisir littéraire que de fructueuses réflexions. ●

(*) *Construire l'Université au XXIe siècle - Récits d'une présidence, Paris 8 - 2012-2016*, Danielle Tartakowsky, Éditions du détour, Paris, 2017, 224 p.

Un Livre blanc pour les spécialistes du management

→ par Maxime Amblard, secteur Recherche

Le Livre blanc sur l'ESR rédigé par Bertrand Monthubert fait le point sur l'action du ministère quant à la gestion de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). Il propose une analyse critique, pas nécessairement virulente, et dresse des perspectives d'évolution, tout en suggérant un glissement explicite de l'organisation administrative du pilotage de la recherche vers une structuration à plusieurs vitesses.

Le livre est divisé en cinq parties : « Construire la France de 2025 », « Un pacte pour le progrès », « La mise en œuvre », « Les moyens » et « L'évaluation ». Pour synthétiser le propos, il insiste pour que 3 % du PIB soient investis sur la recherche et développement (R&D) et 2 % pour l'ESR. Ainsi, 1 milliard d'euros par an pendant dix ans permettraient de sortir la tête de l'eau. Cet argent abonderait l'Agence nationale de la recherche (ANR) et servirait à augmenter les salaires (afin de rattraper le niveau des salaires en Allemagne).

Le manque d'attractivité des carrières et d'investissement sur les étudiant.e.s et les personnels est souligné à juste titre. Des préconisations rencontrent nos attentes comme l'augmentation de 1 000 docteur.e.s par an. Mais on regrette rapidement que les leviers de la concurrence entre les collègues soient pérennisés (ANR, IUF) et qu'aucun bilan ne soit fait de la stagnation à 12 000 docteur.e.s annuels depuis le début des années 2000...

Ce rapport souffre d'un des grands maux de l'ESR, la technocratie et le vocabulaire néomanagérial. La situation est poussée si loin qu'on comprend que peu de personnels soient capables de concevoir les enjeux. Il ne s'agit pas de la conséquence des multiples réformes, mais bien d'une volonté de les priver de leur outil de travail. L'incompréhension n'est pas réservée à l'administration de la recherche, mais à la recherche elle-même. Ainsi les résultats ne semblent plus accessibles qu'à des initiés, bien loin de la société civile, induisant une fracture et des revendications de contrôle de la production.

On voit se dessiner une vision pour l'ESR qui n'est pas nommée explicitement. Le fait qu'une section s'intitule « Évaluation » est symptomatique. Il s'agit à la fois de proposer des simpli-



© Ecole polytechnique, université Paris-Saclay/CC BY-SA - DR

Seul un investissement public important permettrait de produire une recherche de qualité.

fications qui répartissent les compétences entre les acteurs/trices et de les maintenir dans l'incertitude induite par ce principe. L'État stratège revendiqué dans le chapitre « Mise en œuvre » propose de le vider de son sens en instituant le principe de la contractualisation. Le ministère est réduit à un donneur d'ordre qui passe contrat avec les établissements. Ces derniers portent localement la réforme avec leurs partenaires locaux (y compris privés).

Les implications sont nombreuses. La première est de limiter les conflits entre les interlocuteurs/trices sur un même territoire. D'où la nécessité des Comue, les conflits étant reportés à l'intérieur. La seconde est de mesurer le respect du contrat passé, via un comité opérationnel qui gère la ventilation des finances par des appels à projets (AAP), que ce soit les alliances, les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les structures interministérielles, la recherche privée, la Banque publique d'investissement (BPI). Un nouveau principe se trouve de fait pérennisé dans l'organisation institutionnelle. Enfin, le budget de l'ESR ne trouve de salut que dans l'ouverture

au privé (partenariats public-privé – PPP –, contrats de recherche, R&D...). De manière plus inquiétante, le Livre blanc suggère que l'organisation administrative du pilotage de la recherche glisse explicitement vers une structuration à plusieurs vitesses. L'idée d'une contractualisation (encore) entre plusieurs ministères suffirait, certains établissements dépendant du ou de la Premier/ère ministre, d'autres de l'Enseignement ou de l'Industrie. Des établissements devront briller à l'international, d'autres organiser le bac-3/bac+3 avec le secondaire et les industriels locaux.

Seul un investissement public massif permettra de produire une recherche de qualité. Mais on regrette que les moyens proposés pour mettre en œuvre cette augmentation sanctuarisent les principes du néomanagement en maintenant la concurrence entre tous les acteurs/trices (établissements, laboratoires, collègues, étudiant.e.s) et actent l'idéologie élitiste et héréditariste que seuls quelques chercheur/euse.s de renom et le système les entourant sont à même de produire la recherche et la formation de demain. Ce Livre blanc propose de prendre en compte sérieusement les problèmes financiers de l'ESR, mais il est désespérant par sa novlangue et par sa promesse de modification durable du paysage de l'ESR. ●

Seul un investissement public massif permettra de produire une recherche de qualité.

ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

Ceta vous de jouer !

→ par Gaël Mahé, secteur International

Signé fin octobre 2016 par l'Union européenne et le Canada, le Ceta, accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, a été ratifié par les Parlements européen et canadien.

Outre les désormais classiques abaissements des droits de douane, dérégulation des marchés publics et ouverture de services à la concurrence, l'accord prévoit un tribunal d'arbitrage, composé d'avocats d'affaires, pour juger les différends investisseurs-États. Ainsi, dès qu'une entreprise canadienne estimerait qu'une décision publique réduit les profits qu'elle escomptait lors de son installation en Europe (ou le contraire), elle pourrait porter plainte. Et pour éviter d'en arriver là, le Ceta prévoit de faire converger les réglementations nationales d'une manière propice aux affaires. Mais l'affaire n'est pas pliée. Au Canada, il reste une étape de ratification au niveau provincial. En Europe, le traité doit être ratifié par trente-huit Parlements nationaux et régionaux. Et il suffirait d'un seul « non » pour bloquer le processus. Pour préparer les mobilisations à venir, le

réseau altermondialiste Seattle to Brussels (S2B) a réuni à Bruxelles, les 10 et 11 mai, une centaine de participants de vingt-cinq pays. Malgré la ratification provisoire du Ceta, S2B dresse un bilan optimiste de notre action : nous avons construit un mouvement européen large et coordonné ; nous avons fait du Ceta un sujet public, malgré sa complexité et l'opacité des négociations. Une autre bonne nouvelle est arrivée pendant la réunion. En 2014, la Commission européenne avait refusé d'enregistrer une initiative citoyenne européenne (ICE) contre le Ceta. L'ICE s'était transformée en simple pétition, qui avait recueilli 3 millions de signatures. Or si une ICE en rassemble plus de 1 million, la Commission doit étudier la demande. Le 10 mai, la



Cour de justice de l'Union européenne a invalidé le refus d'enregistrement de l'ICE. Enfin, de nombreuses communes et régions se sont déclarées « hors Ceta ». Bien que purement symbolique, cette action traduit une sensibilisation des élus locaux aux conséquences concrètes du Ceta, qui pourrait peser au moment du vote des Parlements nationaux. Maintenant, c'est à vous de jouer pour que notre future Assemblée nationale ne ratifie pas le Ceta. Signez la pétition en ligne (www.stop-ceta.fr) et interpellez les candidats aux législatives : demandez à ceux de votre circonscription de se positionner sur www.legislatives-ceta.fr. ●

▼
Nous avons fait du Ceta un sujet public, malgré sa complexité et l'opacité des négociations.
▲

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ EUROPÉENNE DES MOUVEMENTS SOCIAUX

C'est le moment ! Débattons, résistons, agissons !

→ par Julien Rivoire, membre du bureau d'Attac France au titre de la FSU et du SNESUP-FSU

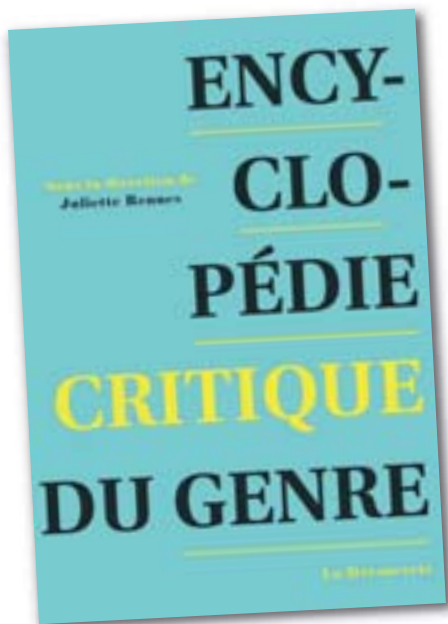
Du 23 au 27 août 2017, Attac France accueille l'Université d'été européenne des mouvements sociaux à Toulouse. Après une édition très réussie avec près de 2 000 participant.e.s à Paris en 2014, c'est la deuxième fois que cet événement, organisé à l'initiative du réseau des Attac d'Europe, aura lieu en France.

Le mot d'ordre est clair : face aux bouleversements politiques, sociaux et climatiques qui frappent tout autant l'Europe que le monde, il est grand temps d'agir ! Quelques mois après les élections en France, il sera grand temps de nous retrouver et construire ensemble les mobilisations, résistances et alternatives de demain. D'autant que les discussions sur le Brexit qui s'enlisent, le vote du Ceta contre l'avis des citoyens et la montée des extrêmes droites nous rappellent chaque jour un peu plus la nécessité de trouver des réponses aux manques de

▼
Face aux bouleversements politiques, sociaux et climatiques qui frappent tout autant l'Europe que le monde, il est grand temps d'agir !
▲

l'Union européenne telle qu'elle s'est construite jusqu'ici. Les perspectives à l'échelle du monde n'étant guère plus réjouissantes, il y a urgence à réaffirmer collectivement notre volonté et notre détermination à bâtir sans plus attendre un autre monde ! Pendant cinq jours, ce sont des centaines de militants altermondialistes, des syndicalistes, des féministes d'Europe qui se retrouveront pour débattre et réfléchir aux grandes questions qui marquent la période, pour organiser les mobilisations et les résistances à venir, contre les accords de libre-échange, pour la justice

climatique, la défense des services publics ou encore pour désarmer les marchés. Le programme est en cours de préparation avec plus d'une centaine d'activités prévues. Le SNESUP-FSU et la FSU participent à l'organisation d'ateliers ou de plénières, sur la marchandisation de l'enseignement supérieur, sur l'avenir du travail, la défense des services publics ou encore l'état des mouvements sociaux en Europe. Les inscriptions sont ouvertes sur le site de l'université d'été^(*). Les incertitudes sont fortes et les scènes politiques et sociales sont bousculées. Nous avons besoin d'en débattre. C'est le moment ! Profitons de ce temps fort de convergence pour construire les résistances et les alternatives. ●
(*) www.esu2017.org.



LIVRE

Le genre : de la critique à l'émancipation

→ par Christophe Pébarthe, membre du Bureau national

Dans un ouvrage important, résolument transdisciplinaire, l'*Encyclopédie critique du genre* (Paris, La Découverte, 2016), les évolutions que connaissent les études de genre sont présentées dans plusieurs dizaines de textes thématiques. Une lecture passionnante.

Le genre continue de faire polémique alors que son contenu scientifique ne cesse de s'affermir. Alors même que les études de genre se développent, les critiques contre une supposée *théorie* du genre perdurent. Mais ce n'est pas ainsi qu'il faut comprendre la perspective adoptée par l'*Encyclopédie critique du genre* publiée sous la direction de Juliette Benoit (sociologue, EHESS). *Critique* vient ici rappeler que ce champ de recherche est né dans une tradition particulière, associant le dévoilement propre aux sciences sociales et l'engagement militant, en particulier dans les mouvements féministes. Peut-être aussi ce qualificatif permet-il d'éviter de prendre cet ouvrage pour ce qu'il n'est pas, un manuel, une *Introduction à*. Il s'agit ici de mettre en évidence les reconfigurations que les études de genre connaissent depuis une quinzaine d'années.

LE GENRE : CORPS, SEXUALITÉ, RAPPORTS SOCIAUX

Trois aspects ont été retenus pour constituer les 66 entrées que compte cette *Encyclopédie* à laquelle 80 contributeurs et contributrices ont participé. Le premier a trait au corps et à l'incorporation. Alors même que les anthropologues et les sociologues avaient de longue date perçu la dimension sociale propre aux techniques du corps, Marcel Mauss le premier, ce n'est que récemment que les différences observables entre les corps des femmes et des hommes sont entrées dans ce champ de recherche, tant celles-ci étaient vues comme une conséquence *naturelle*. Le deuxième est la sexualité, désignant aussi bien les pratiques recevant une signification érotique dans une société donnée, que les normes qui les qualifient ou la catégorisation des per-

sonnes qu'elle autorise. L'hétérosexualité a ainsi été analysée au prisme de l'asymétrie de genre. Plus généralement, associée à l'homosexualité, elle est récusée en tant que *norme* sexuelle. Critique, cette *Encyclopédie* l'est aussi avec le troisième aspect retenu, les rapports sociaux. Les distinctions de genre femme/homme ou féminin/masculin ne constituent pas le seul critère à prendre en considération. Au-delà même du triptyque genre/race/classe ou intersectionnalité, il convient d'intégrer les différences sociales dans l'analyse, dépassant la seule perspective du dévoilement de la construction sociale des différences des sexes.

LE GENRE OU COMMENT DÉLIMITER LE SOCIAL

L'attention portée au corps notamment invite les lecteurs et les lectrices à penser à nouveaux frais les frontières que les sciences sociales entretiennent avec les sciences du vivant. L'entrée « Inné/acquis » permet ainsi d'entrer dans la discussion en interrogeant la génétique au prisme de l'environnement au sens propre. En lieu et place du *naturel*, il s'agit alors de réfléchir à ce qui est souhaitable et de récuser toute réduction des pratiques sociales à de la biologie. Les considérations relatives à la « Voix » vont dans le même sens. Loin d'être une conséquence physiologique, les différences vocales entre les hommes et les femmes sont largement produites par la vision binaire préalable. La rubrique consacrée au « Corps légitime » fait également apparaître tout ce que les corps doivent à la socialisation, bénéficiant des nombreuses études sur la masculinité. Fief de la virilité (Norbert Elias), le sport est un révélateur lorsqu'il

requiert des tests de féminité, dessinant en creux le portrait de la *vraie* femme. Cette analyse peut être prolongée par la notice « Taille », dans laquelle l'hypothèse génétique est articulée avec l'hypothèse environnementale en recourant au concept de *sélection* pour expliquer les différences de stature. Est rappelé le rejet des hommes petits et des femmes grandes, se traduisant par une plus grande fécondité pour les hommes plus grands que la moyenne et pour les femmes plus petites que la moyenne et donc par une augmentation de la fréquence des gènes correspondants. Finalement, les catégories « Mâle/femelle » ne permettent pas de comprendre la réalité des corps et des comportements.

LE GENRE, ENTRE SCIENCE ET POLITIQUE ?

Nées dans les mouvements féministes, les études de genre, surtout lorsqu'elles assument pleinement leur dimension critique, comme c'est le cas dans cette *Encyclopédie*, invitent donc à dépasser la supposée *neutralité* des sciences, sociales ou non. Mais elles demeurent pleinement *scientifiques*. Elles n'imposent pas des vérités révélées, elles dévoilent l'arbitraire propre à toutes les réalités sociales. Si les contributeurs et les contributrices ont des opinions *politiques*, ils et elles ne cherchent pas à les imposer, donnant toute leur place aux controverses et aux débats. De ce fait, par l'entreprise de dévoilement qu'il engage et par la liberté d'interprétation qu'il garantit aux lecteurs et aux lectrices, ce livre est une contribution importante à l'émancipation de la personne humaine. Qui s'étonnera dès lors des discrédits que tous les pouvoirs cherchent à jeter sur les études de genre ? ●

▼
Les catégories
« Mâle/femelle »
ne permettent pas
de comprendre
la réalité des corps et
des comportements.
▲

Sous le masque du tragique

→ par Judith Policar, étudiante en études théâtrales (Paris-III)

Dans une mise en scène inventive, servie par des comédiens exceptionnels, *La Résistible Ascension d'Arturo Ui*^(*), de Bertolt Brecht, résonne fortement avec notre réalité politique la plus immédiate. À la Comédie-Française jusqu'au 30 juin 2017.

« *Le comique ne doit jamais aller sans l'horreur* », écrivait Brecht dans ses indications à la mise en scène de *La Résistible Ascension d'Arturo Ui*. Katharina Thalbach donne à cette phrase toute sa force. En effet, la pièce est une farce angossante.

UNE REPRÉSENTATION POPULAIRE MULTIFORME

Elle s'ouvre sur un bonimenteur (Bakary Sangaré) qui ressemble à un dresseur de fauves de cirque. Le fauve de cirque n'est autre qu'Arturo Ui, magistralement interprété par Laurent Stocker. Celui-ci apparaît pour la première fois sous un masque représentant Adolf Hitler. Tout est dit : Arturo Ui est bien Hitler, bien que comme l'écrit Brecht il ne soit pas « *une imitation pure et simple* » du personnage historique. Ainsi que le précise la metteuse en scène, Brecht « *recommande de monter la pièce dans le style du Volkstheater* » (théâtre populaire). Dans cette mise en scène, qui permet l'entrée du texte au répertoire du Français, nous assistons en effet à une représentation populaire multiforme, où se mêlent cirque, foire, cabaret, burlesque mais aussi tragique, et dans laquelle les êtres les plus immondes viennent se donner en spectacle.

« *Les comédiens mettent leurs masques, tandis que le public enlève le sien* », écrit Ariane Mnouchkine. Cette citation résonne avec le spectacle : bien qu'ils ne portent pas réellement de masque, les comédiens ont un maquillage blanc et épais (un peu à la Bob Wilson). Ce maquillage les rend presque méconnaissables. C'est sous cette apparence qu'ils jouent, et qu'Arturo Ui va séduire la ville de Chicago. Ne peut-on pas dire que les politiciens, quels qu'ils soient, portent un masque pour séduire la population ? D'ailleurs, le théâtre appartient à la vie d'un homme ou d'une femme politique, comme le montre « la scène du comédien », brillamment interprétée par Michel Vuillermoz. En effet, ce personnage, vieux et alcoolique peut être considéré comme une caricature des comédiens de l'époque. Il vient donner une leçon à Arturo pour se comporter en public, leçon qui le rend ridicule à nos yeux, d'autant qu'il n'en perçoit pas le caractère grotesque. Cette réalité, en revanche, Roma (excellent Thierry Hancisse), bras droit d'Arturo, s'en rend bien compte et assassine le comédien, un assassinat nécessaire aux yeux de Roma, qui ne souhaite pas que le ridicule agisse au détriment d'Arturo.



▼
Katharina Thalbach nous donne une sorte de comédie burlesque, ce qui accentue, en particulier au regard de l'actualité la plus récente, son caractère effrayant.
▲

LA FONCTION MORALE DU THÉÂTRE

Dans son discours final, Arturo Ui fait une liste des villes qu'il souhaite prendre dans sa toile. Dans la mise en scène de K. Thalbach, ce discours est interprété de telle façon que l'on puisse songer à la scène finale du *Dictateur* de Chaplin, dépouillée de ce que cette dernière conservait de profondément humain. Les nombreuses trappes présentes sur le plateau évoquent irrésistiblement des tombes. En effet, Arturo ne manquera pas de décimer tout le Chicago qui s'oppose à lui. Par ailleurs, le plateau représente une carte de la ville, surplombée d'une immense toile d'araignée, qui sépare le public de la scène, et avec laquelle K. Thalbach joue en la faisant basculer : les Chicagoans se retrouvent emprisonnés dans la toile tissée par Arturo, et ce dernier s'amuse dans sa toile comme un enfant dans un parc.

On ne peut parler de cette création sans évoquer *Les Damnés* mis en scène par Ivo van Hove d'après le film de Visconti, une pièce également montée à la Comédie-Française. Les deux pièces traitent du même sujet : la montée du nazisme. Alors que dans *Les Damnés* le sujet est évoqué de manière réaliste et sans apprêt, la pièce de Brecht souligne ce que celui-ci appelait la distanciation : le *Verfremdungseffekt*, à la lettre un


effet de distanciation, d'éloignement ou d'étrangeté. Le théâtre n'est pas seulement un art qui vise à imiter le monde dans lequel on vit, mais il a bel et bien une visée morale. Le spectateur doit croire en ce qu'il voit : n'oubliez pas que vous êtes au théâtre mais pensez aussi à ce qui se passerait si vous n'étiez pas au théâtre. C'est le seul moyen, selon Brecht, pour que la catharsis opère. C'est bien ce procédé qui permet au théâtre d'avoir une fonction politico-sociale. *In fine*, la distanciation brechtienne est également mise en lumière par des personnages qui, presque malgré eux, deviennent grotesques. Katharina Thalbach nous donne une sorte de comédie burlesque, ce qui accentue, en particulier au regard de l'actualité la plus récente, son caractère effrayant. Et, comme le précise le bonimenteur à la fin du spectacle : « *Agissez au lieu de bavarder !* » Ne laissez pas « *la bête immonde* » dominer le monde. ●

(*) Écrite en 1941 et mise en scène pour la première fois par Peter Palitzsch, à Stuttgart, puis en français le 8 novembre 1960 par Jean Vilar au Théâtre national populaire (TNP, Paris), la pièce se joue en alternance à la salle Richelieu de la Comédie-Française.



HYPERPLANNING

UNE SEULE APPLICATION POUR TOUT FAIRE

 PLANNING	 SALLES	 NOTES	 ABSENCES
 OCM	 SUPPORT DE COURS	 STAGES	 COMMUNICATION
 INTERNET & MOBILE	 STATISTIQUES	 INTERCONNEXIONS CAS / ADFS	 HÉBERGEMENT

IUT ■ UNIVERSITÉS ■ GRANDES ÉCOLES ■ ÉCOLES D'INGÉNIEURS
ÉCOLES DE COMMERCE ■ ÉSPÉ ■ CFA ■ GRETAS

TESTEZ GRATUITEMENT HYPERPLANNING



Version complète
d'évaluation disponible
en téléchargement



Demande en ligne
de présentation sur site



INDEX-EDUCATION.COM